

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION:**

**PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LA CRÉATION D'UN  
FONDS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR D'UNE PÊCHE  
DURABLE DANS LES GRANDS ÉCOSYSTÈMES MARINS EN  
AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**DOCUMENT DE DISCUSSION POUR LE SECOND ATELIER  
CONSULTATIF QUI SE TIENDRA EN TANZANIE EN JUIN  
2005**

**MAI 2005**

Ce document a été préparé par Graeme Macfadyen pour le compte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

## TABLE DES MATIÈRES

		<b>Page</b>
1	Contexte et introduction	1
2	Le but des indicateurs de suivi et d'évaluation et certaines conditions s'y rapportant	3
	2.1 LE BUT DU SUIVI ET DE L'EVALUATION	3
	2.2. DIFFÉRENTS TYPES D'INDICATEURS	3
	2.3 PROMOUVOIR UNE COLLECTE EFFICACE ET L'UTILISATION DES INDICATEURS	6
	2.3.1 <i>Cadre logique/résultats</i>	6
	2.3.2 <i>Plan de suivi et d'évaluation</i>	7
	2.3.3 <i>Données de base</i>	7
	2.3.4 <i>Processus de suivi et d'évaluation</i>	8
3	INDICATEURS DU FEM EAUX INTERNATIONALES (IW) ET EXIGENCES EN LA MATIÈRE	9
	3.1 PRINCIPAUX ASPECTS DU CADRE DE REFERENCE DES INDICATEURS UTILISES PAR LE FEM IW	9
	3.1.1 <i>Objectifs du fem</i>	9
	3.1.2 <i>Delais requis</i>	10
	3.1.3 <i>Les indicateurs ne peuvent pas être formulés</i>	10
	3.1.4 <i>Niveaux géographiques et institutionnels impliqués</i>	10
	3.1.5 <i>L'analyse diagnostique transfrontière (adt) comme point de départ</i>	10
	3.1.6 <i>Principaux types d'indicateurs</i>	10
	3.2 Méthodes de suivi et d'évaluation	13
4	INDICATEURS DE PAUVRETÉ	15
5	INDICATEURS PROPOSÉS POUR LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET SES PROJETS/ACTIVITÉS	22
	5.1 INTRODUCTION	22
	5.2 INDICATEURS DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE	23
	5.2.1 <i>Buts et objectifs</i>	23
	5.2.2 <i>Réalisation concrètes en matière d'utilisation durable des ressources et de réduction de la pauvreté</i>	24
	5.2.3 <i>Indicateurs de performance du sfif du partenariat stratégique</i>	25
	5.2.4 <i>Indicateurs d'échelle du sfif du partenariat stratégique</i>	29
	5.3 Indicateurs propres au projet	31
6	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	39

**ANNEXES**

A	Indicateurs possibles proposes a la reunion de dakar	41
B	Termes de référence	46
C	Références	47
D	Indicateurs de resultats du processus de reduction du stress et de l'état de l'environnement du fem	48
E	Types de projets nationaux que devra soutenir le partenariat strategique	49
F	Criteres d'eligibilite pour les documents exposant l'idée de projet	56

**TABLEAUX ET FIGURES**

1	Modèle de cadre logique	6
2	Aid, omd, usmca, indicateurs pas de dfid, et l'inclusion des indicateurs d'aid dans les dsrp	15
3	Indicateurs pour les omd	16
4	Indicateurs pour appliquer la strategie de suivi du developpement et de la reduction de la pauvreté au cap vert	20
5	Indicateurs de performance du sfif du partenariat strategique	26
6	Indicateurs d'échelle du processus du partenariat strategique	29
7	Indicateurs d'échelle du partenariat strategique concernant le suivi et la notification de la reduction du stress	30
8	Indicateurs d'échelle du partenariat strategique concernant le suivi et la notification des changements survenus dans l'état de l'environnement	31
9	Indicateurs de performance des projets specifiques	32
10	Indicateurs des resultats du processus pour les diagnostics transfrontieres (dt)	48
11	Indicateurs des resultats du processus pour les pas	50
12	Indicateurs d'échelle des resultats du processus pour les mesures institutionnelles conjointes (mic)	51
13	Indicateurs de resultats des processus pour les comites interministeriels (ci)	52
14	Indicateurs de mobilisation des ressources	52
15	Indicateurs de resultats du processus pour les activites pilotes	53
16	Indicateurs de suivi et de notification de la reduction du stress	53
17	Indicateurs relatifs a la realisation des objectifs de reduction du stress	53
18	Indicateurs de suivi et de notification des changements de l'état de l'environnement	53

**FIGURES**

1	Schéma 'pression - résultat – réaction	5
---	--	---

## Acronymes

AID .....	Association internationale de développement (composante du Groupe de la Banque mondiale)	ORP .....	Organisation régionale de pêche
AMP .....	Aires marines protégées	PAI.....	Plan d'action international
ASS .....	Afrique subsaharienne	PAS.....	Plan d'action stratégique
BERD.....	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	PSA .....	The United Kingdom's Department for International Development Public Service Agreement
CAADP ....	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique	PNUD .....	Programme des Nations Unies pour le développement
CCPR .....	Code de conduite pour une pêche responsable	PNUE.....	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CDB .....	Convention sur la diversité biologique	PO .....	Programme d'opérations
CDP.....	Conférences des parties	PRR.....	Schéma 'Pression-Résultat-Réaction'
CL.....	Cadre logique	SCS.....	Suivi, contrôle et surveillance
COFI .....	Comité des pêches	SFIF .....	Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable
DSRP .....	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	SMDD.....	Sommet mondial pour le développement durable
DT .....	Diagnostic transfrontière	WWF.....	Fonds mondial pour la nature
EAF .....	Approche écosystémique des pêches		
FAO .....	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture		
FDP .....	Fonds pour le développement du projet		
FEM .....	Fonds pour l'environnement mondial		
GEM.....	Grands écosystèmes marins		
IFI.....	Institution financière internationale		
IUU .....	Illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)		
IWTF.....	Equipe opérationnelle de l'ancien FEM Eaux internationales		
MCA.....	United States Millenium Challenge Account		
NEPAD ....	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique		
OMC .....	Organisation mondiale du commerce		
OMD .....	Objectifs du Millénaire pour le développement		

# 1 CONTEXTE ET INTRODUCTION

---

En Afrique subsaharienne, les pêches maritimes contribuent de manière considérable à atténuer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire. Toutefois, malgré l'importance de la pêche littorale, l'intensification de l'exploitation des stocks de poissons dans l'ensemble de la région conduit à leur surexploitation et à leur appauvrissement, ce qui menace la contribution future de ces ressources au développement économique, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale. Parallèlement, la demande régionale et mondiale de poisson continue de progresser, ce qui augmente les prélèvements sur les ressources marines.

Afin de trouver une solution à cette crise naissante et de renforcer les activités visant à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire – aussi bien en Afrique que dans le monde – le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002 a demandé aux pays de prendre des mesures pour maintenir ou restaurer des niveaux de stocks de poissons qui peuvent produire le maximum de bénéfices durables avant 2015. En particulier, le SMDD a exhorté les institutions internationales à aider les pays en développement à respecter ces objectifs. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de poisson a été récemment mis en lumière par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans le cadre du plan d'action du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

Donnant suite à cet appel, et soucieux des inquiétudes croissantes suscitées par la viabilité future des pêcheries d'Afrique subsaharienne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a demandé en 2003 à la Banque mondiale d'étudier les différents moyens de créer un mécanisme de financement qui permettrait d'apporter une aide plus efficace aux pays de cette région. En se fondant sur une étude interne des différents mécanismes de financement possibles dans le cadre institutionnel de la Banque mondiale, celle-ci a élaboré, avec la FAO et le WWF, un projet de plan intitulé *Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne* qui a été remis au FEM mi-2003.

Ce projet de plan prévoit la création par le FEM d'un *Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable* (SFIF ou "le Fonds") de 60 millions de dollars EU, qui serait versé en trois tranches sur une période de 10 ans. Ce fonds (dont le montant est toujours à l'examen) servirait à cofinancer, avec l'appui de la Banque mondiale et de tout autre bailleur de fonds intéressé, des projets nationaux visant à aider les pays d'Afrique subsaharienne à atteindre les objectifs fixés par le SMDD dans le domaine de la pêche durable et de l'atténuation de la pauvreté, et à gérer de manière responsable leurs ressources halieutiques marines.

Il est aussi proposé que le Fonds créé soit conseillé par un Partenariat stratégique composé de représentants et de parties prenantes de pays africains, de pays donateurs, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Outre ce rôle de conseiller, ce Partenariat stratégique contribuerait également à promouvoir les échanges de connaissances et la coopération entre les pays et les projets appuyés par le Fonds.

En outre, la Banque, en collaboration avec la FAO et le WWF, travaille à développer sa proposition et à évaluer les options pour la faire avancer.

Le Premier atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne s'est tenu à Dakar, Sénégal, sous l'égide de la FAO, de la Banque mondiale et du Fonds mondial pour la nature (WWF), du 18 au 20 janvier 2005. Soixante-six participants provenant de 23 pays côtiers subsahariens ainsi que des représentants du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des organisations sous-régionales d'aménagement des pêcheries, des pays donateurs, des programmes des GEM, du Programme pour les moyens d'existence durables dans les pêches (PMEDP), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des trois organisateurs y participaient.

La réunion a accueilli favorablement et approuvé les buts et objectifs du Partenariat stratégique et ses principes opérationnels tels que présentés ci-dessous :

## But

Au sein de la région, encourager les investissements nationaux visant à: (i) renforcer les capacités des pays d'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles nécessaires afin de parvenir aux objectifs fixés par le SMDD en matière de pêche et ainsi contribuer à l'objectif de réduction de la pauvreté (par ex. réduire de moitié le pourcentage de la population mondiale souffrant de la faim avant 2015), et (ii) promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne. Le résultat visé serait la gestion durable des pêches dans au moins 10 pays avant 2015 et une amélioration de la contribution du secteur des pêches à l'atteinte des objectifs du millénaire fixés par l'ONU.

## Objectifs

- Encourager les investissements nationaux en vue d'aider individuellement les pays d'Afrique subsaharienne à entreprendre les réformes en matière d'administration et les ajustements sectoriels utiles pour durablement gérer les pêches, et assurer une distribution équitable des bénéfices qui contribuera à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire;
- Assister individuellement les pays côtiers à construire leurs capacités pour prendre part aux projets des grands écosystèmes marins (GEM) et à d'autres initiatives régionales ou sous-régionales et ainsi participer à la mise en œuvre des mesures de gestion des écosystèmes marins et des ressources halieutiques transfrontalières qui seraient les plus appropriées à l'échelle de la sous-région (par ex. évaluation sous-régionale, systèmes de contrôle et de surveillance, capacité de gestion des pêches, initiatives de recherches sous-régionales, réseaux d'aires marines protégées, etc.); et
- Promouvoir les échanges d'expériences et d'informations ainsi que le renforcement des capacités au niveau régional pour s'assurer que les leçons tirées des succès et des échecs d'un pays et des investissements faits au niveau d'un GEM sont correctement vulgarisées.
- Fournir un appui financier direct au secteur de la pêche afin d'atteindre les objectifs relatifs au développement durable des pêcheries et à la réduction de la pauvreté.

La réunion de Dakar a accepté le projet de critères d'éligibilité et les types de projets que le Fonds d'investissement aura à soutenir et a également formulé plusieurs recommandations au sujet d'ultérieures conditions requises durant la phase de planification. Une de ces recommandations est la préparation d'une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation (S&E) pour le partenariat stratégique tant au niveau régional (par ex. que les projets nationaux ensemble aideraient à élaborer) que pour les projets au niveau national. Ces indicateurs seraient basés sur les objectifs du partenariat stratégique et du SMDD en matière de réduction de la pauvreté et de valeurs cibles des pêches. La réunion de Dakar a noté que les indicateurs spécifiques de niveau de projet devraient dériver des buts, objectifs et résultats attendus des projets nationaux et, là où possible, ils devraient chercher à mesurer les résultats des projets plutôt que le niveau d'intrants (inputs) fournis. La réunion a élaboré une liste d'éventuels indicateurs et recommandé que les organisateurs les développent davantage pour leur prise en compte lors du second atelier consultatif. La liste des indicateurs possibles est donnée à l'Annexe A.

L'objectif de ce document est par conséquent de présenter un contexte de base et de proposer une série d'indicateurs pour de plus amples discussions et pour approbation par les parties prenantes lors du second atelier consultatif, sur la base des termes de références (voir Annexe B).

## 2 LE BUT DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ET CERTAINES CONDITIONS S'Y RAPPORTANT

---

### 2.1 LE BUT DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Le **suiti** est le processus continu ou périodique de récolte et d'analyse des données servant à mesurer les performances d'un programme, d'un projet ou d'une activité. Le suivi d'une partie intégrante de la gestion d'un projet/programme assure un feed-back régulier aux directeurs et parties prenantes sur la mise en œuvre et les progrès réalisés pour leur permettre de réaliser les principaux objectifs. Le suivi fournit les bases pour l'évaluation.

**Les évaluations** sont définies comme: *des estimations systématiques et indépendantes concernant des projets ou programmes en cours d'exécution ou complétés, leur conception, leur exécution et les résultats dans le but de déterminer la pertinence des objectifs, la capacité de développement, l'efficacité, l'impact et la viabilité.* Les méthodes de suivi et d'évaluation font usage des indicateurs. **Les indicateurs** sont des évaluations quantitatives ou qualitatives qui peuvent servir à (i) décrire les situations existantes et (ii) mesurer les changements ou tendances au cours d'une période de temps.

Pour commencer, il serait bon de considérer/revoir d'une manière générale, les différents indicateurs de suivi et d'évaluation, ou les indicateurs de résultats comme ils sont maintenant quelquefois connus et les principales conditions requises pour que le système de S&E soit efficace.

### 2.2 DIFFERENTS TYPES D'INDICATEURS

La terminologie employée pour discuter les indicateurs est variée et peut prêter à confusion. Dans ce document, diverses catégories d'indicateurs sont présentées et c'est pourquoi un résumé en est donné au début pour informer le lecteur sur la manière dont les différents types d'indicateurs sont reliés entre eux.

Les indicateurs peuvent être désignés comme:

- Indicateurs de suivi et d'évaluation
- Indicateurs de progrès et de performances
- Indicateurs de Pression, résultat ou réaction (indicateurs de performance dans le cadre du schéma Pression-résultat-réaction (PRR) – voir ci-dessous)
- Progrès, stress environnemental, état de l'environnement, ou indicateurs d'évaluation scientifique (utilisés par le FEM).

Ces catégories sont généralement (mais pas exclusivement) apparentées de la manière suivante:

- Indicateurs de progrès = indicateurs de suivi
- Indicateurs de performance = indicateurs d'évaluation (avec d'autres sous-catégories de pression/stress, résultat/état et réaction)

Toutefois, il est à noter que:

- Un indicateur de réaction peut être à la fois un indicateur de progrès et de performance, il peut représenter une réaction spécifique à court terme (progrès) par exemple la création de 5 nouveaux postes de fonctionnaires des pêches, ou il peut être une réaction politico-sociale, par exemple une réduction de 10% de la production de CO<sub>2</sub> sur une période de 10 ans, c'est-à-dire à long terme (performance) (résultant d'une intervention à court terme).
- Pour le FEM a) certains indicateurs de progrès peuvent être utilisés comme indicateurs d'utilisation, et b) les indicateurs d'évaluation scientifique sont des indicateurs de progrès.

Certains de ces différents types d'indicateurs sont développés un peu plus en détail ci-dessous.

Les **indicateurs de suivi** sont utilisés pour la collecte et l'analyse des données (selon une fréquence qui peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) servant à mesurer les performances du

programme, du projet ou de l'activité. D'une manière générale, dans le cadre de la gestion du programme, du projet ou de l'activité elle-même, les indicateurs sont considérés partie intégrante et utilisés pour évaluer le déroulement de l'exécution et les progrès réalisés. Les indicateurs de suivi sont alors utilisés pour prendre des mesures correctives au niveau du programme, du projet ou de l'activité par le biais de mécanismes de feed-back appropriés pour la prise de décisions de la part des organes directeurs. En langage FEM, les indicateurs de suivi peuvent être considérés comme des «indicateurs d'exécution du projet» (FEM, 2003), mais peuvent aussi être vus comme des indicateurs de progrès.

**Les indicateurs d'évaluation** d'autre part sont utilisés pour des évaluations indépendantes de programmes ou projets complétés. En tant que tels ils sont utilisés moins fréquemment et le sont plus particulièrement à mi-parcours d'un programme/projet, à son terme et à certains moments spécifiques (par ex. 5 ans) après son achèvement pour évaluer la continuité des impacts/bénéfices en découlant. Il est important de noter que les indicateurs d'évaluation tiennent également compte de la conception du programme/projet, de son exécution et des résultats obtenus, et contribuent à fournir une réponse aux nombreuses questions relatives à:

- **Rendement/valeur de l'argent** (évalue les rendements par rapport aux apports, considère les frais, les délais requis pour la mise en œuvre et les résultats économiques et financiers).
- **Efficacité** (déterminer si l'objectif a été atteint et dans quelle mesure ou la probabilité qu'il a de l'être)
- **Impact** (mesurer les changements et répercussions au niveau de la société, tant positifs que négatifs, prévus et imprévus, causés par le(s) projet(s) ou programme(s) en cours d'évaluation)
- **Applicabilité et cohérence** (les besoins des divers groupes intéressés sont-ils satisfaits, la nécessité du projet ou programme à un moment donné est-elle justifiée et s'insère-t-il dans les priorités de développement et d'environnement aux niveaux mondial et national/local).
- **Viabilité** (évalue dans quelle mesure les bénéfices découlant d'un projet ou programme particulier se prolongent dans le temps après que l'aide du FEM/l'aide extérieure ait cessé; et
- Dans le contexte du FEM, les indicateurs d'évaluation déterminent aussi les contributions au profit de l'environnement mondial ainsi que les améliorations au niveau des eaux transfrontières.

Etant donné que les indicateurs d'évaluation sont utilisés pour examiner la conception, la mise en œuvre et les résultats les plus récents durant les exercices d'évaluation, à mi-parcours, ils peuvent aussi, lorsqu'ils qu'ils fournissent les bases nécessaires à toute reformulation du programme/projet, s'avérer d'importance capitale. En langage FEM, les indicateurs d'évaluation peuvent être considérés équivalents aux «indicateurs de l'impact du projet» (FEM, 2003) et sont essentiellement des indicateurs de performance, bien que, dans certains cas des indicateurs d'évaluation peuvent aussi être des indicateurs de progrès.

Une autre manière de considérer les indicateurs est celle qui se base sur le concept de rapport de cause à effet, en utilisant un schéma "**Pression, résultat, réaction**" (PRR). De nombreuses études ont démontré la relation mutuelle qui existe entre les processus naturel et social et l'ont résumé ainsi: les activités humaines exercent des **pressions** sur l'environnement (naturel et humain) et changent **les conditions** du milieu alors que la société réagit à ces changements par le biais de politiques environnementales, économiques et sectorielles (les *réactions* sociales).

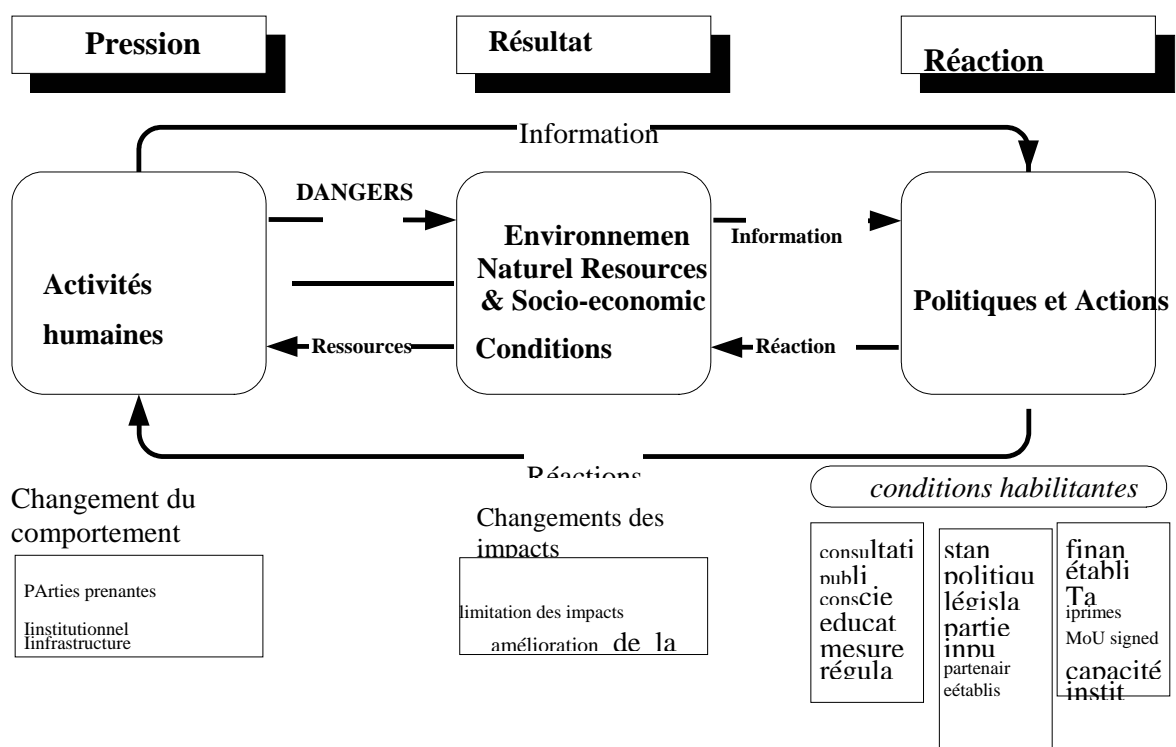
**La Pression** est la force dominante qui conduit à la dégradation de l'environnement ou à d'autres sujets de préoccupation majeure. Les déversement de matières polluantes, l'effort de pêche, la sédimentation et le développement des zones côtières en sont des exemples. Les indicateurs de pressions environnementales décrivent les pressions causées par les activités humaines.

Par *l'état* on entend les conditions du milieu ou la condition sociale de la zone cible plus particulièrement lorsqu'elle est le siège d'activités humaines, par exemple la qualité de l'eau, l'état des stocks de poissons, la biodiversité des récifs coralliens, l'état des moyens de subsistance, etc. Les indicateurs de l'état environnemental et social peuvent se référer à la qualité environnementale et les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources naturelles ainsi que les moyens de subsistance.

**La Réaction.** Par réaction on entend les mesures prises pour améliorer le statut social et environnemental cible, ou pour limiter sa dégradation. Elles peuvent se situer à différents niveaux et comprendre les activités des projets en termes d'amélioration physique mais plus probablement elles incluront la capacité des institutions à apporter des améliorations environnementales et sociales ainsi que la volonté politique et la force disponibles pour leur donner suite. Les indicateurs de réaction, dans le contexte du schéma se réfèrent seulement aux réactions de la société et non de l'écosystème.

Ces conceptions du schéma PRR peuvent se résumer graphiquement comme montré ci-dessous.

**Figure 1: Schéma 'Pression - Résultat - Réaction'**



### 2.3.1 Cadre logique/Résultats

Pour envisager des indicateurs pour tout projet spécifique, il faut tout d'abord penser à établir un cadre logique (CL) ou un modèle de résultats. Le CL est l'instrument qui servira à développer les indicateurs pertinents sur la base d'un rapport logique entre les apports, les produits, les objectifs et les buts. Les CL ne sont généralement pas utilisés dans le cas de programmes, en partie à cause des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de spécifier les apports, les activités et les rendements au niveau de la conception, mais des approches de programmation devraient aussi indiquer un but et les objectifs qui s'y rapportent sur la base d'un rapport logique.

**Un aperçu de modèle de CL est donné au Tableau 1 ci-après:**

Pour faire fonctionner un cadre logique, il est essentiel qu'il soit:

- Simple et concis;
- Un document par lui-même – détaillé et complet et donc immédiatement accessible;

- Ne soit pas seulement un instrument servant à tracer les grandes lignes – il devrait être considéré comme un instrument de suivi et d'évaluation essentiel durant toute la durée du projet;
- Un “document vivant” qui devrait être révisé régulièrement tout au long du projet.

**Tableau 1: Modèle de cadre logique**

Résumé narratif	Indicateurs Mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>But</b>	Indicateurs Evaluation/ Impact	Sources d'information Pertinentes	Quels sont les facteurs externes nécessaires pour soutenir les objectifs à long terme?
<b>Objectifs / intentions (pour atteindre le but)</b>	Indicateurs Evaluation/ Impact	Sources d'information Pertinentes	(De l'objectif au but): Quelles conditions externes au projet sont-elles nécessaires si la réalisation de l'objectif du projet est considérée comme une contribution pour atteindre le but que s'est fixé le projet?
<b>Réalisations (pour les objectifs/but du projet)</b>	Indicateurs Suivi/ Mise en œuvre	Sources d'information Pertinentes	(Réalisation de l'objectif): Quels sont les facteurs hors du contrôle du projet qui, s'ils sont absents, peuvent limiter les développements produits par les bénéficiaires pour la réalisation de l'objectif du projet?
<b>Activités (pour les réalisations envisagées)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Composantes et activités spécifiques sous chaque composante</li> </ul>	<b>Apports:</b> Indicateurs Suivi/ Mise en œuvre (composante budgets)	Rapport des rendements financiers comme spécifié dans les documents de financement, les plans de travail, les rapports d'avancement techniques	(De l'activité à l'output): 1) Quels sont les facteurs externes nécessaires pour obtenir les résultats projetés en temps voulu? 2) Quelles sont les décisions ou actions non placées sous le contrôle du projet nécessaires pour son démarrage?

La colonne 1 fournit un résumé narratif qui définit la structure du projet. La colonne 2 devrait indiquer les indicateurs à utiliser qui peuvent être soumis à un jugement qualitatif ou être mesurés, ou les deux à la fois. La colonne 3 devrait expliquer comment et sur la base de quelles sources d'information, chaque indicateur figurant dans la colonne précédente sera quantifié ou évalué. La colonne 4 devra rapporter les principales hypothèses desquelles le projet dépend et les risques qui ont été pris en compte.

### 2.3.2 Plan de suivi et d'évaluation

Les mécanismes de suivi et d'évaluation ainsi que les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès et les performances réalisés par le programme/projet étant de plus en plus mis en relief, il est essentiel que des plans détaillés de suivi et d'évaluation soient développés tant pour le Partenariat stratégique pour la création d'un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable que pour les projets spécifiques qu'il devra financer. Ces plans devraient contenir:

- Des informations sur le cadre logique (dans le cas des projets)
- Des informations détaillées sur les indicateurs
- La fréquence et l'opportunité des rapports a) de suivi et b) d'évaluation, établis séparément

- Les responsabilités spécifiques de toutes les parties impliquées dans les activités de suivi et d'évaluation, par exemple qui devra communiquer à qui
- Les activités requises pour répondre aux besoins des programmes de suivi et d'évaluation (par ex. consultation avec les parties prenantes, travail de terrain, communications régulières)
- Les méthodes et instruments recommandés pour effectuer la collecte d'informations/données nécessaires pour différents types d'indicateurs, c'est-à-dire les moyens de vérification
- Les questions techniques se rapportant à des indicateurs spécifiques et leurs moyens de vérification, et
- Les composantes et techniques de vulgarisation.

Il serait souhaitable que le plan de suivi et d'évaluation exige les deux conditions suivantes. La première serait que les systèmes de suivi soient mis en place avant que le programme/projet ne démarre. La seconde concerne le programme/projet lui-même qui, afin de faciliter les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales, devrait préparer un rapport à jour des activités et progrès réalisés avant que les évaluations n'aient lieu.

Le plan de suivi et d'évaluation devrait également contenir des informations détaillées sur les mécanismes de rétroaction (feed-back) pour les réalisations en matière de suivi et d'évaluation à utiliser pour effectuer des changements au niveau de l'exécution du projet ou de ses grandes lignes. Il pourrait également contenir un projet de supervision pour les donateurs spécifiant la périodicité et la composition d'équipes chargées d'effectuer des missions de supervision.

### **2.3.3 Données de base**

Les données de base et les indicateurs constituent le point de départ pour l'évaluation de tous les intrants, sorties, objectifs et buts du programme/projet. La base est la situation telle qu'elle se présente au début du programme/projet, avant le déroulement de toute activité, en termes d'arrangements institutionnels intergouvernementaux, d'activités humaines qui détériorent le milieu, ou d'état du milieu.

Il est important de se souvenir que les indicateurs pour lesquels il n'existe pas de base de données ne devraient pas être proposés vu qu'il n'y aurait aucun moyen de mesurer les progrès réalisés par le programme/projet. Bien souvent il est plus facile d'envisager un vaste assortiment d'indicateurs que de se procurer les données de base qui s'y rapportent. Un indicateur particulier n'entrera à faire partie du plan de suivi et d'évaluation que si les données de base le concernant sont disponibles.

La nécessité de posséder des données de base peut avoir des implications particulièrement importantes pour le Partenariat stratégique et les projets financés dans le cadre du Fonds en faveur d'une pêche durable (SFIF) – de manière générale, il faut reconnaître que dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne les données se font rares et que cet état de fait peut créer des problèmes en termes de création de bases et d'utilisation d'indicateurs quantitatifs.

### **2.3.4 Processus de suivi et d'évaluation**

Les processus de suivi et d'évaluation doivent susciter la crédibilité et faire ressortir l'impartialité, la transparence et l'utilité de leurs résultats. Trois mécanismes-clés peuvent aider à faire en sorte qu'il en soit ainsi, à savoir:

- Consultation regroupant un grand nombre de parties prenantes (avec la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, etc.)
- L'utilisation de pratiques standards dans les processus de suivi et d'évaluation
- L'installation de systèmes de gestion des informations

Compte tenu des exigences et des commentaires qui viennent d'être énoncés au sujet des plans et bases de données relatives aux activités de suivi et d'évaluation, le fait d'imaginer les processus de

suivi et d'évaluation dans le contexte du Partenariat stratégique et des projets nationaux spécifiques peut contribuer de manière importante à clarifier les lacunes et faiblesses existant actuellement dans les systèmes d'information des pays d'Afrique subsaharienne.

### **3 INDICATEURS DU FEM EAUX INTERNATIONALES (IW) ET EXIGENCES EN LA MATIÈRE**

---

Etant donné que l'on espère que le financement du Partenariat stratégique sera assuré en grande partie par le FEM et le Programme d'opérations relatif aux masses d'eau (PO8) et dans une mesure moindre par le Programme d'opérations relatif aux écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce (PO2) (FAO/WB/GEF, 2005), il est important de revoir les exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation. Le FEM a préparé et publié un cadre de référence pour les indicateurs (Duda, 2002) pour PO8 et PO9 (Programme d'opérations relatif aux eaux de la zone aquatique à focus multiple) basé sur le travail commencé en 1996 par l'équipe opérationnelle de l'ancien FEM Eaux internationales (IWTF) et achevé par l'équipe du FEM chargée du suivi et de l'évaluation de l'Entreprise. Le document du FEM (2003, GEF/C.22/Inf.8) portant sur les indicateurs de performance des programmes, dans le cadre des programmes FEM traitant des eaux internationales, est également important vu qu'il serait certainement profitable au FEM si les indicateurs utilisés dans le Partenariat stratégique étaient compatibles avec les leurs de manière à leur permettre (là où possible) de totaliser les impacts de leurs activités.

#### **3.1 PRINCIPAUX ASPECTS DU CADRE DE RÉFÉRENCE DES INDICATEURS UTILISÉS PAR LE FEM IW**

Le cadre de référence des indicateurs met en lumière un certain nombre d'aspects-clés qu'il serait bon de revoir vu qu'ils auront probablement un effet sur les indicateurs utilisés par le Partenariat stratégique<sup>1</sup>.

##### **3.1.1 Objectifs du FEM**

Il est recommandable de tenir présents à l'esprit la stratégie opérationnelle relative aux eaux internationales ainsi que les objectifs du FEM vu qu'il voudra certainement que des indicateurs susceptibles d'être utilisés pour évaluer la performance globale de son programme soient adoptés. La croissance des activités de IW subventionnées par le FEM permettra de faire face aux coûts additionnels convenus, à savoir:

- Aider des groupes de pays à mieux comprendre les défis environnementaux de leurs eaux internationales et d'instaurer un climat de collaboration lorsqu'il s'agira de les aborder;
- Renforcer la capacité des institutions existantes (ou, si jugé approprié, développer la capacité par le biais de nouveaux accords institutionnels; et
- Adopter des mesures pour aborder les problèmes urgents qui se posent au niveau de l'environnement transfrontalier.

Pour PO8, le but est d'aider les pays à modifier la gestion des activités humaines dans un certain nombre de secteurs de manière à permettre l'exécution d'activités humaines durables dans une étendue d'eau particulière et dans son bassin de drainage international. L'objectif à long terme est d'aider les pays à travailler en collaboration lorsqu'il s'agit d'apporter des changements aux politiques sectorielles ou aux activités afin que la détérioration de l'environnement transfrontalier propre à certaines étendues d'eau puisse être abordée.

Le PO2 suit l'orientation de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et se propose comme but d'encourager la préservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières menacées, plus particulièrement par le biais de cadres d'aménagement des zones côtières. Il est également essentiellement basé sur l'utilisation de l'approche de gestion écosystémique. La conservation de la

---

<sup>1</sup> Cette section ainsi que les tableaux s'y rapportant, donnés en Annexe D, puisent largement dans le document rédigé par Duda, 2002 (FEM) et le document du FEM (2003, GEF/C.22/Inf.8) sur les indicateurs de performance du Programme relatif aux eaux internationales du FEM.

biodiversité, la production et l'aspect socio-économique sont autant de buts qu'il faudra combiner pour accomplir l'objectif d'utilisation durable. Guidé par la stratégie opérationnelle du FEM, ce Programme d'opérations est conçu pour être exécuté conjointement avec la Zone de coordination des eaux internationales, où l'approche doit être développée à travers les GEM en prenant comme points de référence des provinces biogéographiques distinctes et d'autres échelles appropriées

### **3.1.2 Délais requis**

Le Conseil du FEM a adopté une stratégie opérationnelle qui reconnaît que l'inversion de la détérioration du milieu dans les situations complexes d'eau douce ou d'eaux marines transfrontalières peut prendre des dizaines d'années. A la suite de cette constatation, il ressort que différents types d'indicateurs de suivi et d'évaluation sont nécessaires pour les programmes/projets des IW pour indiquer les progrès résultant de l'évolution, d'étape en étape, de meilleurs régimes de gestion, de réformes, du développement de la capacité etc., plutôt que de se fixer comme but de parvenir à leur réalisation.

La période de temps jugée nécessaire pour que les changements prennent place signifie aussi que les indicateurs retenus devraient rester en usage au-delà des interventions financées par le FEM.

### **3.1.3 Les indicateurs ne peuvent pas être formulés**

Le FEM reconnaît qu'il n'est ni possible, ni en fait désirable, de décrire une série d'indicateurs unique, immuable, qui peut être employée en toutes circonstances en raison du nombre de pays et régions qui participent à ses projets. Par conséquent, les indicateurs appropriés pourront être très différents selon le type d'étendue d'eau, la constitution de l'écosystème, la nature des interventions effectuées, la capacité de gouvernance et scientifique et les stress spécifiques produits par des activités sectorielles qui provoquent la détérioration du milieu.

### **3.1.4 Niveaux géographiques et institutionnels impliqués**

Le cadre de référence des indicateurs du FEM reconnaît le besoin, là où des bassins transfrontaliers sont impliqués, de travailler à des niveaux géographiques et institutionnels différents: niveaux multinational, national inter-ministériel et sub-national/communautaire. Cela implique, en retour, l'emploi de différents indicateurs pour évaluer la mise en œuvre et les impacts à ces différents niveaux.

### **3.1.5 L'analyse diagnostique transfrontière (ADT) comme point de départ**

Proprement dit, les projets IW du FEM commencent par un travail d'enquête afin d'identifier les principaux problèmes et leur origine. Ce travail devient alors le point de départ à partir duquel seront développées et déterminées les priorités pour action qui entreront par la suite à faire part du Plan d'action stratégique (PAS). De même, l'ADT sera utilisée pour fournir des indications au cadre logique et au programme tout entier et en tant que telle, elle aura une portée majeure sur les indicateurs sélectionnés en dernier.

### **3.1.6 Principaux types d'indicateurs**

Une série de trois types d'indicateurs ont été identifiés par le FEM et retenus des éléments importants des projets PO8. Ils sont décrits ci-dessous.

#### ***Indicateurs de processus***

Les indicateurs de processus mesurent le progrès des activités du projet proprement dits en termes d'intrants (inputs) (acquisition et production de biens, structures physiques et services) et de résultats (outputs) (voir Tableau 1). Ils servent également à mesurer la capacité et le développement des ressources humaines ainsi que l'implication des parties prenantes. Dans le contexte du FEM, les indicateurs de mécanismes sont aussi choisis pour refléter l'importance, la qualité et l'efficacité à terre.

Vu les délais requis pour qu'au niveau des projets du FEM on puisse noter des changements significatifs, des indicateurs de processus peuvent aussi être utilisés pour évaluer les impacts du programme plutôt que son exécution seulement. Dans ce contexte, étant donné la nature pas à pas du progrès, les indicateurs de processus aident à suivre l'évolution des réformes institutionnelles nécessaires pour provoquer un changement qu'elles soient nationales et régionales, législatives et régulatrices ou qu'elles visent les politiques.

Voici quelques exemples d'indicateurs de processus:

- Mise en place de comités interministériels propres à chaque pays
- Achèvement d'une ADT approuvée par le pays
- Documentation relative à la participation de parties prenantes en préparation et création d'un plan de participation des parties prenantes pour le projet
- Achèvement d'un PAS faisant état des actions au niveau régional et national
- Déclarations ministérielles
- Adoption d'un plan de suivi et d'évaluation durant la préparation du projet
- Réformes propres au pays en matière de législation ou politique, d'institutions ou de normes

Comme il a été dit à la section 3.1.4 ci-dessus, les indicateurs de processus peuvent se révéler nécessaires au niveau multinational ou au niveau d'un seul pays. En plus, des projets démonstratifs peuvent être entrepris par un groupement de pays ou par un pays individuel. Ces actions étant fondamentalement différentes des autres actions qui doivent être évaluées par les indicateurs, le FEM recommande qu'une série d'indicateurs séparés soit utilisée pour l'évaluation du développement, de la qualité et de l'efficacité de tels projets.

Les indicateurs de processus peuvent être chiffrés sur la base des seules réponses oui ou non (par ex. est-ce qu'un traité a été ratifié au niveau régional) mais pour certaines actions (au niveau multinational ou du pays individuel) ils mesureront le succès des actions selon une échelle plutôt que de simplement communiquer si une action a été prise ou non. Dans ce cas, les indicateurs devraient mesurer: a) si le processus a contribué à aborder le problème de manière satisfaisante et b) si le processus satisfait les critères et dans quelle mesure pour i) une participation suffisante de la part du gouvernement, ii) la participation des parties prenantes, et iii) la disponibilité de diverses sources d'information. Les indicateurs d'échelle sont basés sur une gamme de résultats en termes d'efficacité ou qualité, et les différents niveaux de qualité du processus peuvent aussi représenter différents stades de développement d'un projet – les indicateurs d'échelle indiquant la participation du gouvernement, des parties prenantes et l'accès à des sources d'information valides, peuvent donc être changés aux différents stades du projet.

Les indicateurs d'échelle sont généralement utilisés par le FEM pour évaluer les résultats et la qualité du processus pour quatre processus-clés: les ADT, PAS, les accords institutionnels conjoints et les comités interministériels. Les indicateurs de résultats du processus pour ces quatre processus sont présentés aux Tableaux 10, 11, 12, 13 et à l'Annexe D.

En plus, les fonds disponibles pour effectuer les investissements nécessaires identifiés prioritaires par les processus des ADT et PAS sont un autre indicateur important pour les pays individuels. La mesure d'échelle de l'efficacité de cette action de suivi se base sur la proportion de fonds requis et obtenus identifiés dans le PAS. Une mesure d'échelle de l'efficacité peut alors être utilisée comme montré au tableau 14 de l'Annexe D.

Finalement, comme mentionné ci-dessus, le FEM propose des indicateurs séparés pour les projets pilotes susceptibles d'intéresser les autorités locales et régionales qui sont dans les mêmes conditions et affrontent des problèmes similaires en répétant les techniques et approches capables d'aboutir aux

résultats désirés. Les indicateurs d'échelle de l'efficacité des activités pilotes figurent au Tableau 15 de l'Annexe D.

### ***Indicateurs de réduction du stress***

Les indicateurs de réduction du stress se rapportent aux activités des projets qui ont occasionné des changements spécifiques à terre dans le cadre des activités sectorielles exécutées par les pays collaborant. Ils mesurent le degré de réussite qu'a obtenu le projet après qu'il ait tenté de modifier les comportements qui conduisent la détérioration des eaux internationales. Alors que les indicateurs de processus se rapportent aux réformes nécessaires, les indicateurs de réduction du stress représentent la documentation qui résulte de l'action entreprise à terre.

Ci-dessous, quelques exemples d'indicateurs de réduction du stress sont donnés:

- Investissement pour la réduction des sources de pollution ponctuelles terminé
- Programmes relatifs aux sources de pollution non ponctuelles mis en œuvre
- Etendue d'eau se trouvant dans des zones interdites à la pêche ou dans des aires marines protégées (AMP)
- Réduction de la capacité de la flotte de pêche
- Renforcement de la politique relative à la grandeur des mailles des filets et de tous autres règlements de pêche

Etant donné la grande variété de projets IW, le FEM ne spécifie pas un groupe d'indicateurs standards à employer pour les différents projets mais fait la lumière sur six catégories distinctes de menaces à savoir: la pollution transfrontalière, la surpêche, la perte d'habitats, la disponibilité et les prélèvements en eau, la dégradation des terres et la vulnérabilité des peuplements humains. En fait, le FEM recommande que les indicateurs de réduction du stress ne soient utilisés que pour les projets où la réduction du stress est véritablement un objectif du projet.

Les indicateurs de performance du programme, relatifs à la réduction du stress, d'après les recommandations/exigences du FEM ont rapport à: a) la mesure dans laquelle les projets ont correctement identifié, suivi et notifié les états de stress, et b) la mesure dans laquelle les projets ont réussi à réaliser leurs propres objectifs pour ce qui est de la réduction du stress (des indicateurs supplétifs peuvent également être utilisés). Comme pour les indicateurs de résultat du processus, le FEM propose des indicateurs d'échelle pour les deux cas, comme le montrent les tableaux 16 et 17 à l'Annexe D.

### ***Indicateurs des conditions du milieu***

Les indicateurs des conditions du milieu mesurent les changements qui affectent l'état de l'environnement mais des indicateurs sociaux peuvent également convenir pour mesurer si les communautés et parties prenantes bénéficient des changements occasionnés par le projet qui se manifestent à ce niveau. Cela est particulièrement important pour le Partenariat stratégique qui est fortement centré sur les questions de pauvreté et de sécurité alimentaire ainsi que sur la gestion durable des ressources.

Pour beaucoup de systèmes transfrontaliers, des années peuvent s'écouler avant qu'une quantité suffisante de mesures de réduction du stress soit appliquée par suffisamment de pays pour qu'un quelconque changement puisse être détecté bien qu'au niveau national/sub-national, le délai nécessaire pour mesurer le changement puisse être plus court. La chose la plus importante pour les pays collaborateurs est que les prélèvements d'échantillons, les procédés utilisés en laboratoire et pour les analyses soient cohérents de manière à ce qu'ils s'accordent sur quels paramètres de la qualité de l'eau, de la quantité d'eau et de l'écosystème (ressources vivantes) devraient s'appliquer l'échantillonnage pour orienter le progrès dans la direction du but.

Des exemples d'indicateurs de l'état de l'environnement sont:

- L'amélioration de l'état trophique
- Meilleur recrutement des classes d'espèces cibles, diversité ou espèces clés
- Changement u niveau des revenus ou des conditions sociales des communautés locales
- Plus grande prise de conscience de la part des parties prenantes et informations sur l'implication des parties prenantes.

Pour le FEM, les indicateurs s'appliquent surtout aux étendues d'eau qui bénéficient d'une «approche programmatique», où plusieurs projets soutiennent la même étendue d'eau, avec des projets exécutés par étapes sur une période de temps qui donne la possibilité d'adopter des objectifs stratégiques pour la qualité de l'environnement.

En termes de performance du programme FEM IW, pour refléter les étapes du développement, le FEM utilise les mêmes indicateurs d'échelle pour évaluer le niveau de suivi et de notification des changements que pour la réduction du stress (voir Tableau 18 en Annexe D) mais ne spécifie pas la convenance de l'indicateur environnemental choisi ou les progrès nécessaires à la réalisation d'un objectif stratégique.

### *Indicateurs pour les résultats des évaluations scientifiques*

Pour finir, le FEM finance certains projets IW pour effectuer des études scientifiques et des évaluations. Contrairement aux ADT, on n'envisage pas que de telles évaluations se transforment en PAS ou en programme d'action spécifique mais plutôt qu'elles se concentrent de manière plus générale sur les questions d'importance mondiale ou régionale afin de produire des informations pour aider à mieux comprendre les menaces qui pèsent sur l'environnement au niveau mondial.

Pour de tels projets, le FEM propose une série d'indicateurs basés sur la qualité des résultats et sur la méthodologie utilisée plutôt que sur les processus. Comme le montre le Tableau 19 en Annexe D, les indicateurs se rapportent: à leur accessibilité par les preneurs de décisions pertinents, à leur utilité pour les questions relatives aux politiques ou au programme, à la qualité des résultats et à la rigidité des méthodes utilisées.

## **3.2 METHODES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Des méthodes différentes sont nécessaires pour aborder les questions de processus et de développement ainsi que l'impact sur l'environnement. Le FEM<sup>2</sup> recommande qu'une variété de méthodes soit employée telles que les méthodes de conception quasi expérimentales pour les séries chronologiques d'analyses, les études pour la mise en œuvre, les entrevues structurées, les processus d'analyses et les approches qualitatives (évaluation de la participation et évaluation des bénéficiaires). Ces approches de suivi et d'évaluation alternatives peuvent être employées séparément ou ensemble pour fournir une preuve probante du point de vue différentiel mais complémentaire de la performance et de l'impact du programme/projet. Les méthodes employées doivent être fixées pour chaque exercice de suivi et d'évaluation. En règle générale, le FEM encourage vivement la participation active et l'implication des parties prenantes dans toutes les activités de suivi et d'évaluation.

Le FEM, en accord avec les conditions requises spécifiées à la section 2 de ce rapport préconise aussi l'utilisation d'un cadre logique, suggère l'utilisation de schémas PRR et considère les informations en retour (feed-back) et la vulgarisation des analyses, des résultats des recherches, des recommandations et enseignements tirés comme une partie intégrante essentielle du procédé de suivi et d'évaluation. Cela requiert des tâches clairement identifiées, des ressources pour leur exécution, l'assignation de responsabilités spécifiques pour la vulgarisation et l'identification des besoins des utilisateurs finaux.

---

<sup>2</sup> FEM, janvier 2002. Politiques et procédures de suivi et d'évaluation

Précisément, le FEM considère que les principaux éléments de la vulgarisation sont:

- Transparence au niveau de la disponibilité des informations résultant des activités de suivi et d'évaluation
- Facilité d'accès aux informations appropriées de suivi et d'évaluation comme demandé par les preneurs de décisions et autres utilisateurs, y compris la divulgation d'informations non confidentielles
- Interventions spéciales pour inciter les preneurs de décisions au niveau des politiques et des opérations ainsi que les parties prenantes au programme à intérioriser les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques
- Conditions requises pour l'utilisation des leçons et meilleures pratiques tirées de l'expérience dans le développement de nouvelles politiques et projets
- Action systématique en ce qui concerne le contrôle des résultats et recommandations qui résultent du programme de suivi et d'évaluation
- Programmes de vulgarisation précis pour les agences partenaires et les centres de coordination nationaux.

Les techniques de vulgarisation peuvent comprendre: la préparation de rapports, de comptes rendus et de résumés; des systèmes de traitement de l'information; des sessions d'évaluation dans le cadre de la révision du projet avec la direction et le personnel; ample participation du personnel de projet, des responsables des activités et des bénéficiaires considérés dans le processus de révision du projet; des analyses spécifiques portant sur l'expérience dans le domaine des documents de projet ainsi que des séminaires nationaux et régionaux, des ateliers de travail et des services de référence.

## 4 INDICATEURS DE PAUVRETE

Il est évident, d'après les documents de référence sur l'initiative du Partenariat stratégique, que les activités entreprises et les bénéfices réalisés grâce aux fonds déboursés ne sont pas centrés uniquement sur l'utilisation des ressources durables mais insistent fortement sur la réduction de la pauvreté. Bien entendu, on s'attend à ce que les activités encourageant l'utilisation des ressources durables contribuent à réduire la pauvreté et les activités réduisant la pauvreté peuvent réduire les stress qui pèsent sur l'environnement, par ex. le nexus pauvreté-environnement. Mais le Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable (SFIF) peut aussi désirer financer et concentrer son attention sur des activités particulières orientées vers la pauvreté. Le résultat est que, en plus des indicateurs du FEM débattus ci-dessus, il serait bon que les participants au prochain atelier consultatif qui se tiendra en Tanzanie, aient en tête plus d'indicateurs portant sur la pauvreté de manière spécifique susceptibles d'être utilisés/adaptés aussi bien au Partenariat stratégique dans son ensemble qu'aux projets spécifiques financés par le SFIF. Des indicateurs de pauvreté de grand intérêt sont disponibles pour:

- Le système de mesurage de l'Association internationale de développement (AID): Recommandations pour AID 14 (AID, 2004)
- Les objectifs du Millénaire pour le développement
- Le MCA (United States Millennium Challenge Account)
- Le PSA (The United Kingdom's Department for International Development Public Service Agreement)
- Les DSRP (Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) dans les pays individuels

Les différents indicateurs utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous et montrent comment les indicateurs de l'AID sont en rapport avec ceux utilisés par d'autres systèmes.

**Tableau 2 : AID, OMD, USMCA, indicateurs PAS de DFID, et l'inclusion des indicateurs d'AID dans les DSRP**

Indicateurs de l'AID	Indicateurs OMD	Liste US MCA	Liste DFID PSA	% de DSRP qui comprennent un indicateur <sup>/1</sup>
1. Pourcentage de population en-dessous du seuil de pauvreté soit de \$EU 1/jour	Oui	Non	Oui	14
2. Prédominance d'enfants d'âge inférieur à 5 ans d'un poids insuffisant	Oui	Non	Non	44
3. Mortalité avant l'âge de 5 ans	Oui	Non	Oui	75
4. Pourcentage d'enfants âgés d'un an immunisés contre la rougeole	Oui	Oui	Non	11
5. Taux de prévalence de femmes d'âge compris entre 15 et 24 ans atteintes du HIV/AIDS	Oui	Non	Oui	6
6. Pourcentage de naissances assistées par du personnel médical qualifié	Oui	Non	Oui	55
7. Rapport filles/garçons en cours primaires et secondaires	Oui	Non	Oui	64
8. Taux d'enfants ayant achevé les cours élémentaires	Oui	Oui	Non	30
9. Pourcentage de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	Oui	Non	Non	86
10. Lignes téléphoniques fixes et téléphones mobiles par 1 000 habitants	Oui	Non	Non	33
11. Somme totale requise pour démarrer un commerce ou une affaire	Non	Oui	Non	3
12. Temps requis pour démarrer un commerce ou une	Non	Oui	Non	11

affaire				
13. Gestion des fonds publics	Non	Non	Non	0
14. Valeur ajoutée agricole	Non	Non	Non	19
15. PIB per capita	Non	Non	Non	39
16. Population rurale ayant accès à une route praticable en toutes saisons	Non	Non	Non	14
17. Taux de ménages bénéficiant du réseau électrique	Non	Non	Non	28
18. Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides	Oui	Non	Non	11

Source: AID, 2004

/1 Le nombre de pays possédant des DSRP complets était de 36 en mars 2004

L'AID fait noter que «tous ces indicateurs ne représentent pas des objectifs et par conséquent il n'est pas à conseiller de tous les utiliser en tant que tels». Pour certains comme la prévalence de HIV et la gestion du secteur public on ne possède pas une quantité de données suffisante pour mesurer l'évolution des tendances au cours du temps. D'autres sont basés sur des données qui datent souvent de plus de trois ans ou sont sujets à des fluctuations considérables dues à des facteurs externes tels que la sécheresse ou d'autres causes naturelles. Nous pouvons donc dire que si les indicateurs sont importants pour contrôler le progrès, ils ne sont pas convenables pour fixer des objectifs.

Le pourcentage de population n'ayant pour vivre qu'un dollar par jour est peut être l'indicateur de pauvreté le mieux connu et peut sembler être un indicateur "simple". Toutefois il peut s'avérer extrêmement difficile de recueillir les informations nécessaires de manière opportune. Généralement cette information doit résulter d'études sur les revenus et la consommation, lesquelles, bien souvent, ne sont pas effectuées fréquemment au niveau national et lorsqu'elles le sont, la fréquence de communication des résultats peut grandement varier d'un pays à l'autre. Ces problèmes sont motivés par le fait que seulement un faible pourcentage de DSRP utilise actuellement cet indicateur. Un grand nombre de pays utilise maintenant des indicateurs de mesure de remplacement pour la pauvreté tels que le pourcentage de maisons ayant des sols durs/en bois, les ménages possédant une chèvre, une radio et ainsi de suite. De tels indicateurs sont clairement spécifiques aux pays.

Pour les objectifs de développement du Millénaire, un cadre de 8 buts, 18 objectifs et 48 indicateurs pour mesurer le progrès a été adopté à l'unanimité par un groupe d'experts du Secrétariat des Nations Unies, d'IMF de l'OCDE et de la Banque mondiale, comme démontré dans le tableau ci-après.

**Tableau 3: Indicateurs pour les OMD**

Objectifs	Indicateurs
Objectif 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	1. Pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar (1993 PPP) par jour (Banque mondiale) 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence x degré de pauvreté] (Banque mondiale) 3. Participation du plus pauvre quintile à la consommation nationale (Banque mondiale)
Objectif 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui souffre de la faim	4. Prévalence d'enfants d'âge inférieur à 5 ans d'un poids insuffisant (UNICEF-OMS) 5. Pourcentage de la population en-dessous du seuil minimum de consommation d'énergie nutritionnelle (FAO)

Objectifs	Indicateurs
<p>Objectif 3. S'assurer que d'ici à 2015 les enfants, où qu'ils vivent, qu'ils soient garçons ou filles, puissent compléter un cycle d'éducation primaire.</p>	<p>6. Proportion nette des inscriptions dans le secteur de l'éducation primaire (UNESCO) 7. Pourcentage d'élèves qui partant du grade 1 atteignent le grade 5 (UNESCO) 8. Taux d'alphabétisation dans la classe d'âge 15-24 ans (UNESCO)</p>
<p>Objectif 4. Eliminer l'inégalité des sexes dans les cycles d'éducation primaire et secondaire, si possible dès 2005 et à tous les niveaux d'éducation au plus tard en 2015</p>	<p>9. Rapport filles garçons en cycles d'éducation primaire, secondaire et tertiaire (UNESCO) 10. Rapport de femmes instruites par rapport aux hommes dans la classe d'âge 15-24 ans (UNESCO) 11. Proportion de femmes salariées employées dans le secteur non agricole (BIT) 12. Proportion of sièges occupés par des femmes au parlement national (IPU)</p>
<p>Objectif 5. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des moins de 5 ans</p>	<p>13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (UNICEF-OMS) 14. Taux de mortalité infantile (UNICEF-OMS) 15. Pourcentage d'enfants âgés d'un an immunisés contre la rougeole (UNICEF-OMS)</p>
<p>Objectif 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p>	<p>16. Taux de mortalité maternelle (UNICEF-OMS) 17. Pourcentage de naissances assistées par du personnel médical qualifié (UNICEF-OMS)</p>
<p>Auront stoppé leur progression d'ici à 2015 et auront commencé à enrayer la propagation du HIV/AIDS</p>	<p>18. HIV prévalence de l'HIV parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (UNAIDS-OMS-UNICEF) 19. Proportion de préservatifs utilisés par rapport au taux de contraceptifs prédominants (Division de la population des NU) 19a. Utilisation de préservatifs comme dernier recours au sexe à haut risque (UNICEF-OMS) 19b. Pourcentage de population âgée 15-24 ans sachant parfaitement ce qu'est le HIV/AIDS (UNICEF-OMS) 19c. Taux de du mode de contraception dominant (Division de la population des Nations Unies) 20. Rapport entre la fréquentation des écoles par des orphelins et par des non orphelins âgés de 10 à 14 ans (UNICEF-UNAIDS-OMS)</p>
<p>Objectif 8. Auront stoppé leur progression d'ici à 2015 et auront commencé à enrayer les cas de malaria et d'autres maladies majeures</p>	<p>21. Fréquence des cas et taux de mortalité due à la malaria (OMS) 22. Pourcentage de la population dans les zones infestées par la malaria respectant les mesures anti-malaria et prenant des mesures de prévention (UNICEF-WHO) 23. Fréquence des cas et taux de mortalité due à la tuberculose (OMS) 24. Pourcentage de cas de tuberculose décelés et soignés sous contrôle des DOTS (stratégie de contrôle de la TB recommandée à l'échelle internationale) (OMS)</p>

Objectifs	Indicateurs
<p>Objectif 9. Intègre les principes de développement durable dans les politiques et programmes nationaux et fait régresser les pertes de ressources environnementales</p>	<p>25. Pourcentage de sols occupés par les forêts (FAO) 26. Proportion de zones protégées pour maintenir la diversité biologique des couches superficielles des sols (PNUD-WCMC) 27. Utilisation d'énergie (équivalent en kg d'huile minérale par \$1 000 PIB (PPP) (AISE, Banque mondiale) 28. Emissions de dioxyde de carbone per capita (CCNUCC, UNSD) et consommation de CFC pour éviter la destruction de la couche d'ozone (tonnes ODP) (PNUE – Secrétariat pour l'ozone) 29. Pourcentage de la population faisant usage de combustibles solides (OMS)</p>
<p>Objectif 10. Diminuer de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population n'ayant accès ni à l'eau potable ni aux services de santé</p>	<p>30. Pourcentage de la population urbaine et rurale ayant un accès prolongé à une source d'eau améliorée (UNICEF- OMS) 31. Pourcentage de la population rurale et urbaine ayant accès à de meilleurs services de santé (UNICEF- OMS)</p>
<p>Target 11. D'ici à 2020, d'être parvenu à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des quartiers pauvres</p>	<p>32. Pourcentage des ménages assurés de se voir renouveler la concession des terres (UNICEF-HABITAT)</p>
<p>Objectif 12. Développer plus en détail un système commercial et financier libre, basé sur des règlements, prévisible et non discriminatoire. Comprend un engagement à pratiquer une bonne gouvernance, à favoriser le développement et faire régresser la pauvreté, tant au niveau national qu'international</p> <p>Objectif 13. Aborder les besoins spécifiques des pays les moins développés. Comprend: les tarifs et les quotas de libre accès pour les exportations des pays les moins développés; la mise en valeur de programmes d'allègement de l'endettement pour les pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'annulation des dettes bilatérales officielles; et une plus grande aide publique au développement (APD) de la part des pays engagés dans des programmes de réduction de la pauvreté</p> <p>Objectif 14. Aborder les besoins spécifiques des pays enclavés en développement et des petits Etats insulaires (par le biais du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et des résultats de la vingt-deuxième session spéciale de l'Assemblée générale)</p> <p>Objectif 15. S'occupe de manière détaillée des problèmes d'endettement des pays en développement en utilisant des mesures nationales et internationales pour rendre la dette supportable à long terme.</p>	<p>Aide publique au développement (APD) 33. APD nette, totale et aux PMA, comme pourcentage du PNB des donateurs de l'OCDE/Comité d'aide au développement (CAD) 34. Pourcentage du total bilatéral de la portion allouable de l'APD des donateurs au Comité d'aide au développement de l'OCDE au bénéfice des services sociaux de base (éducation de base, soins de première nécessité, nutrition, eau potable et système sanitaire) (OCDE) 35. Pourcentage d'aide publique bilatérale au développement (APD) des donateurs de l'OCDE/CAD qui se trouve dégagé (OCDE) 36. Ce qu'APD a reçu comme pourcentage de leur PNB dans les pays enclavés en développement (OCDE) 37. Ce qu'APD a reçu comme pourcentage de leur PNB dans les petits Etats insulaires en développement (OCDE) Accès au marché 38. Pourcentage des importations totales des pays développés en provenance des pays en développement et des PMA, (exprimé en valeurs et excluant les armes) exemptes de droit (CNUCED, OMC, WB) 39. Tarifs moyens imposés par les pays développés sur les produits agricoles, les textiles et l'habillement en provenance des pays en développement (UNCTAD, OMC, WB) 40. Aide estimée pour l'agriculture dans les pays OCDE en pourcentage de leur PIB (OCDE) 41. Pourcentage d'APD fournie afin d'aider au renforcement de la capacité commerciale (OCDE, OMC) Durabilité de l'endettement</p>

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
	42. Nombre total de pays faisant partie des pays pauvres très endettés (PPTTE) qui ont atteint leur points de décision et nombre qui ont atteint leur points d'achèvement PPTTE (cumulatifs) (FMI, BM) 43. Allègement de la dette engagé dans le cadre de l'initiative des PPTED (FMI-Banque mondiale) 44. Service de la dette représentant un pourcentage des exportations de biens et services (FMI-Banque mondiale)
Objectif 16. En coopération avec les pays en développement, mettre en valeur et rendre effectives des stratégies destinées à créer des emplois décents et productifs pour les jeunes	45. Taux de chômage des jeunes d'âge compris entre 15 et 24 ans, par sexe et total (BIT)
Objectif 17. En coopération avec les industries pharmaceutiques, permettre l'accès aux médicaments essentiels à un prix raisonnable dans les pays en développement	46. Pourcentage de population ayant accès aux produits pharmaceutiques essentiels à un prix raisonnable sur une base durable (OMS)
Objectif 18. En coopération avec le secteur privé, mettre à disposition les bénéfices des nouvelles technologies, plus particulièrement dans le domaine de l'information et des communications.	47. Abonnés au téléphone fixe ou possesseurs de téléphones mobiles sur 100 habitants (UIT) 48. Computers personnels en service par 100 habitants et utilisateurs d'Internet sur 100 habitants (UIT)

Les DSRP dans les pays individuels sont aussi d'un grand intérêt car les projets/activités tant individuels que du ressort du Partenariat stratégique nécessitant un financement devraient être cohérents avec les DSRP nationaux. Cette cohérence pourra potentiellement être rehaussée si les indicateurs utilisés par le Partenariat stratégique et par certains projets spécifiques coïncident avec ceux utilisés dans les DSRP.

Un exemple des indicateurs utilisés dans un DSRP, dans le document stratégique pour le développement et la réduction de la pauvreté au cap Vert (GDSRP), 2004, est donné ci-après.

**Tableau 4: Indicateurs pour appliquer la stratégie de suivi du développement et de la réduction de la pauvreté au cap Vert**

<b>COLONNE 1</b>					
<b>ENCOURAGER LA BONNE GOUVERNANCE, RENFORCER L'EFFICACITÉ ET GARANTIR L'ÉQUITÉ</b>					
	<b>INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES</b>	<b>PRÉVISIONS</b>			
		2004	2005	2006	2007
1	Taux de croissance du PIB per capita	3,6%	4,1%	4,5%	5%
2	Taux de croissance réel du PIB	5,5%	6%	6,5%	7%
3	Taux d'inflation	1%	2%	2%	2%
4	Déficit du budget (% du PIB)	-4,3	-7,6	-7,3	-6,1
5	Réserves internationales (en mois d'importations)	2	2,3	2,5	2,8
<b>AUTRES INDICATEURS DE BONNE GOUVERNANCE</b>		<b>REPÈRES</b>			
		Base	2005	2006	2007
6	Pauvres (% de la population)	36,7			
7	Très pauvres (% de la population)	19,7			
8	Avant projet MTEF préparé et approuvé par les ministres	3	4	5	
9	Dépenses engagées pour améliorer l'environnement (% du budget national)		3%	4%	4%
10	Dépenses pour le secteur de l'éducation	20%	22%	22,5%	23%
11	Dépenses pour le secteur sanitaire (% du budget national)	6,3%	6,5%	7%	7%
<b>COLONNE 2</b>		<b>REPÈRES</b>			
<b>ENCOURAGER LA COMPÉTITIVITÉ POUR FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS</b>		Base	2005	2006	2007
12	Investissement direct (net, millions de \$EU)	1 484	3 648	5 465	6 066
13	Taux de chômage	17,3			
14	Maisons reliées au réseau électrique		70%	75%	78%
15	Nombre de séjours d'une nuit/touristes	832 000			
<b>COLONNE 3</b>		<b>REPÈRES</b>			
<b>DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LE CAPITAL HUMAIN</b>		Base	2005	2006	2007
<b>Education</b>					
16	Nombre de personnes ayant suivi une formation professionnelle	7 453			
17	Taux d'alphabétisation des adultes (15 à 49 ans)	86,4%	88,5%	89,2%	90%
	<b>F</b>	83,4%	85,5%	86,2%	87%
18	Taux de couverture dès la plus jeune enfance (de 0 à 5 ans)	54%	56%	62,5%	67%
	<b>F</b>	52%	59%	63,5%	68%
19	Pourcentage des enfants achevant leur éducation de base dans un délai de 6 ans	44,6%	46,6%	47,3%	48%
20	Pourcentage brut d'admissions aux études du second degré	81,5%	82%	82,5%	83%
21	Pourcentage d'étudiants du second degré fréquentant des cours techniques	7,4%	8,5%	10,1%	9,2%
<b>Santé</b>					
22	Pourcentage de population ayant facilement accès aux soins médicaux	35%	47%	76%	80%

23	Taux de mortalité infantile (sur 1 000)	28,2			
24	Taux de mortalité maternelle (sur 100 000)	7,6			
25	Taux d'immunisation (pourcentage d'enfants d'âge inférieur à 1 an)		80%	85%	90%
26	Changement au niveau des manifestations de maladies contagieuses ou parasitaires (réduction)		3%	6%	10%
27	Occurrence du virus HIV/AIDS chez les femmes enceintes suivies		1,1%	1,1%	1%
28	Enfants d'un poids insuffisant (d'âge inférieur à 5 ans, sur 10 000)	55,4%			
<b>COLONNE 4</b>		<b>REPÈRES</b>			
<b>AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE BASE, ENCOURAGER LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT</b>		Base	2005	2006	2007
29	Pourcentage de familles reliées à des conduites d'eau	25%	50%	65%	80%
30	Pourcentage de familles reliées au réseau électrique	58,5%			
31	Pourcentage de familles ayant accès au système de tout-à-l'égout	11,5%	30%	50%	65%
32	Pourcentage de familles ayant accès au système de collecte des ordures		40%	50%	55%
33	Superficie couverte par des infrastructures de micro-irrigation (% du total de la zone irriguée)		15%	20%	25%
34	Nombre de bassins hydrographiques auxquels s'appliquent des plans d'irrigation		5%	10%	15%
<b>COLONNE 5</b>		<b>REPÈRES</b>			
<b>AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA DURABILITÉ DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE</b>		Base	2005	2006	2007
35	Population bénéficiant d'un système de couverture sociale (% de la population totale)		10%	20%	30%
36	Nombre de retraités jouissant d'un minimum de sécurité sociale	6 514	7 600	8 600	9 500
37	Nombre de retraités bénéficiant du fonds de solidarité sociale	9 373	12 500	14 200	16 000

Le DSRP, cette fois dans l'exemple du Sénégal, établit des buts bien précis à moyen et long terme pour ce qui concerne la réduction de la pauvreté avec des indicateurs de résultats et de performances, *entre autres*, pour l'éducation (taux de fréquentation scolaire et inscriptions, taux d'alphabétisation, dépenses de l'Etat), la santé (immunisation contre différentes maladies contagieuses, mortalité infantile, accès à des sources d'eau potable, dépenses de l'Etat), la nutrition (taux d'arrêt de croissance, taux de gaspillage), disparité des sexes, écarts entre les revenus de la population rurale et de la population urbaine et indicateurs de croissance économique.

## 5 INDICATEURS PROPOSES POUR LE PARTENARIAT STRATEGIQUE ET SES PROJETS/ACTIVITES

---

### 5.1 INTRODUCTION

Cette section se réfère plus particulièrement aux indicateurs susceptibles d'être utilisés par le Partenariat stratégique. Dans ce contexte il est important de soulever un certain nombre de questions, les réponses auxquelles détermineront dans une large mesure l'exactitude et le choix des indicateurs à utiliser.

Tout d'abord, qu'est-il raisonnable de penser que le Partenariat stratégique et des projets spécifiques pourraient réaliser avec les fonds disponibles? A défaut d'un bon enchaînement des réponses, les indicateurs risquent de ne pas refléter la réalité et lorsqu'ils sont trop ambitieux, les évaluations donneront l'impression que le Partenariat stratégique et les projets spécifiques ont échoué.

Deuxièmement, jusqu'à quel point les indicateurs devraient-ils s'appliquer aux processus, plutôt qu'aux résultats/performances, par ex. l'impact sur les stress environnementaux et l'état de l'environnement? Comme il a été noté ci-dessus, à la section 3, le FEM a adopté une approche fortement orientée vers le processus à l'égard des indicateurs IW en raison des délais souvent nécessaires pour susciter des changements significatifs. La Banque d'autre part, ainsi qu'en réalité beaucoup d'autres donateurs et pays impliqués dans le Partenariat stratégique, peuvent souhaiter qu'une plus grande place soit accordée aux résultats/performances. De tels indicateurs peuvent être particulièrement importants à la lumière du récent réengagement de la Banque dans le secteur des pêches, après un certain nombre d'années pendant lesquelles il y a eu très peu d'activités de pêche – afin que l'intérêt de la Banque ne fléchisse pas dans ce secteur, il sera sans aucun doute important de démontrer que les fonds déboursés ont contribué à obtenir des résultats mesurables.

Troisièmement, quel sera le coût de la collecte des informations/données nécessaires dans le cas des différents indicateurs? Des allocations de budget particulières doivent être faites pour les activités de suivi et d'évaluation du Partenariat stratégique dans son ensemble ainsi que pour tous les projets individuels et un équilibre doit être atteint là où suffisamment d'informations sont produites pour suivre et évaluer les activités sans peser inutilement sur les ressources ce qui limiterait les fonds disponibles pour les activités en cours du projet. Dans la mesure du possible, pour conférer aux activités de suivi et d'évaluation toute leur signification, les propositions suivantes s'efforcent de maintenir les indicateurs simples.

Quatrièmement, et peut-être le plus important, dans quelle mesure les différents indicateurs sont-ils appropriés pour a) les activités du Partenariat stratégique dans son ensemble et b) les activités des projets spécifiques? Pour répondre à cette question il est intéressant de noter que: la réunion de Dakar a fait remarquer que les indicateurs spécifiques du niveau de projet devraient être obtenus à partir des buts spécifiques, des objectifs et des résultats attendus des projets nationaux et b) le consultant est de l'opinion que les avant-projets d'indicateurs proposés à la réunion de Dakar et exprimés dans l'Annexe A se rapportent essentiellement à la fois aux activités/apports d'intrants et aux réalisations au niveau du Partenariat stratégique et non aux objectifs généraux.

Etant donné qu'il est très important de définir clairement si les indicateurs se rapportent au Partenariat stratégique ou aux projets spécifiques, les sections 5.2 et 5.3 envisagent les indicateurs pour le Programme stratégique et pour les projets spécifiques séparément. Dans les deux sous-sections, l'intention est de combiner les diverses conditions requises pour les indicateurs et pour assurer le succès au programme de suivi et d'évaluation (voir section 2) avec:

- Les exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation (voir section 3), étant donné que le FEM fournira probablement une part importante des fonds pour le Partenariat stratégique
- Les indicateurs du ODM et du DSRP (section 4) en raison de l'accent placé par le Partenariat stratégique sur la réduction de la pauvreté

- Les notions préliminaires de la réunion de Dakar en ce qui concerne les indicateurs (voir Annexe A)
- Les projets nationaux à être soutenus par le Partenariat stratégique (voir Annexe E), et
- Les critères d'éligibilité acceptés au cours de la réunion de Dakar (voir Annexe F).

Les derniers deux points sont retenus particulièrement importants, car même si les détails exacts concernant les projets nationaux ne sont pas encore connus, les critères d'éligibilité et les projets nationaux acceptés à Dakar fournissent une indication précise du type d'activités qui devront être renforcées.

Enfin, à titre d'introduction aux indicateurs proposés, deux points supplémentaires ont été apportés, à savoir:

Tout d'abord, étant donné les différents types de terminologie utilisée pour les différentes formes d'indicateurs comme discuté au début de ce rapport (voir section 2.2), on a pensé utile, pour les éventuelles activités de suivi et d'évaluation de définir/identifier de manière claire et précise chaque type d'indicateur proposé. Il en résulte que le texte qui suit utilise une clé pour chaque indicateur pour signaler s'il s'agit d'un indicateur relatif à un résultat de processus (P) ou à une performance, par ex. réduction du stress (S) ou à l'état de l'environnement (ES).

Ensuite, il n'entre pas dans les termes de référence de ce document de développer un plan complet de suivi et d'évaluation pour le Partenariat stratégique ou pour des projets spécifiques mais ils devront toutefois être préparés avant que n'en soit décidé le financement. Ces plans de suivi et d'évaluation devront contenir tous les points et détails suggérés à la section 2.3.2, qui constituent des éléments normaux de tels plans.

## 5.2 INDICATEURS DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE

### 5.2.1 Buts et objectifs

L'introduction à cette section insiste sur le fait que les indicateurs proposés doivent être simples et fait noter qu'ils devraient être basés sur des choses réalistes en termes d'impacts/bénéfices du projet. Un point de départ clé pour évaluer ce qui est réaliste est un examen des buts et objectifs du SFIF du Partenariat stratégique dans le contexte d'un cadre logique/résultats (voir tableau 1 à la section 2.3.1) – mais les buts et objectifs devraient eux-même être renseignés sur ce l'on peut attendre que le SFIF réalise en termes réalistes (voir section 5.2.2 ci-dessous).

Le consultant est de l'avis que les buts et objectifs qui sont présentés dans le rapport de la réunion de Dakar devraient être légèrement réorganisés en termes de leur description précise – toutefois non en termes de leur intention générale – et cette description a évidemment des effets (une incidence) importants sur les indicateurs proposés<sup>3</sup>. La conception du Programme doit résulter du but global, et en réexaminant le/les but(s) tels que mentionnés dans le rapport de Dakar on s'aperçoit que **le but global du projet est l'accomplissement des objectifs du SMDD**. Ces objectifs se donnaient pour mission respectivement de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire, de réduire de moitié le pourcentage de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et de réduire de moitié le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim. Dans le domaine des pêches, l'engagement numéro un envers le SMDD était de développer des pêches durables. Les objectifs clés de cet engagement sont :

- Maintenir ou reporter les stocks à des niveaux qui peuvent produire le Rendement maximal soutenable (RMS) d'ici à 2015
- Etablir des réseaux représentatifs des aires marines protégées (AMP) d'ici à 2012

---

<sup>3</sup> Un programme ou projet ne devrait avoir qu'un but et pas des buts multiples et certains des objectifs spécifiés dans le rapport de Dakar semblent se rapporter plus étroitement aux bénéfices qu'aux objectifs. Le document de Dakar éclaire sur les but et objectifs mentionnés ci-dessus et des discussions ont eu lieu à ce sujet avec le personnel de la FAO, de la Banque mondiale et du WWF durant la préparation de ce document.

- Mettre le Plan d'action international (PAI) sur *la gestion de la capacité de pêche* en application au cours de l'année 2005
- Mettre le PAI servant à *prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU)* en application au plus tard en 2004.
- Encourager l'application de l'approche écosystémique d'ici à 2010
- Éliminer progressivement les primes et subventions

Le but pointe sur **deux objectifs clés du projet**, à savoir :

1. **Utilisation durable des ressources halieutiques dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne.** L'utilisation durable des ressources halieutiques assurera *de facto* l'accomplissement des objectifs du SMDD en matière d'exploitation durable des pêcheries. Elle contribuera aussi à réduire la pauvreté (et à assurer la sécurité alimentaire) vu qu'elle garantira la production d'une ressource de laquelle dépendent les populations de l'Afrique subsaharienne. Cette ressource peut aussi créer une certaine aisance aux niveaux individuel, des ménages, local, national et régional et de ce fait, faire régresser, prévenir la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire (directe et indirecte<sup>4</sup>) à nouveau aux niveaux individuel, des ménages, des communautés et national.
2. **Réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique subsaharienne.** De manière générale, depuis qu'est née l'idée pour un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable et un partenariat stratégique, l'accent a été très fortement mis sur le fait que la réduction de la pauvreté dans la région devrait être le principal centre d'intérêt du projet. Cela nécessite une approche dont l'orientation est largement centrée sur les spécificités de la population et de la pauvreté.

### 5.2.2 Réalisations concrètes en matière d'utilisation durable des ressources et de réduction de la pauvreté

Il est probable que le SFIF soit utilisé pour financer environ 10-12 projets. Le relativement petit nombre de projets et le niveau potentiel de fonds disponibles devraient être considérés en bloc pour s'assurer que les impacts les plus significatifs soient réalisés.

On peut s'attendre à ce que les activités/projets centrés sur l'utilisation durable des ressources fassent des différences au niveau national en matière de gestion des pêches et d'état des stocks mais il est peu probable que les activités/projets centrés sur la réduction de la pauvreté fassent des différences au niveau national en matière de pauvreté. En conséquence, les indicateurs pour des activités/projets centrés sur la pauvreté devraient se concentrer sur les impacts dans la zone du projet, par exemple sur les communautés bénéficiaires.

Un facteur clé en termes d'impacts globaux sera par conséquent la mesure dans laquelle les fonds sont utilisés pour des activités relatives à l'utilisation durable des ressources, par opposition à la réduction de la pauvreté. Certaines activités, par exemple, peuvent se concentrer plus particulièrement sur les questions de renforcement de la capacité pour la gestion des pêches ou la gouvernance du secteur des pêches à travers une meilleure législation et politique des pêches; d'autres activités peuvent soutenir

---

<sup>4</sup> Les ressources halieutiques peuvent contribuer *directement* à la sécurité alimentaire en fournissant du poisson (c'est-à-dire par le biais de mécanismes de subsistance). Mais elles peuvent aussi contribuer *indirectement* à la sécurité alimentaire en générant des revenus qui dérivent de la production et des activités de traitement et de commercialisation connexes qui peuvent alors être utilisés pour acheter de la nourriture

les initiatives après capture visant à accroître la valeur ajoutée et ont peu à voir directement avec la gestion des pêches<sup>5</sup>

### 5.2.3 Indicateurs de performance du SFIF du Partenariat stratégique

Les indicateurs de performance suivants sont proposés pour les objectifs du Partenariat stratégique. Des notes des informations/justifications supplémentaires concernant certains indicateurs spécifiques sont données à la suite du tableau.

Alors que les critères d'éligibilité et les projets nationaux auxquels le Partenariat stratégique apportera son soutien donnent une idée précise du type de projets qui seront financés par le SFIF, le fait que les buts, objectifs, résultats et activités spécifiques des projets nationaux ne sont pas encore connus donne naissance à certains problèmes qui sont énoncés dans le tableau:

1. Le manque de certitude quant à ce qui sera exactement financé par le SFIF ne permet pas de spécifier les indicateurs pour les activités/réalisations (outputs) du Partenariat stratégique. Par conséquent, à ce stade, il est seulement possible de proposer des indicateurs globaux pour les objectifs du Partenariat stratégique/SFIF. (Pour des indicateurs spécifiques à certains projets qui pourraient se transformer en indicateurs d'outputs pour le Partenariat stratégique, voir section 5.3).
2. Cependant, même au niveau des objectifs, le manque de connaissances au sujet de ce qui sera éventuellement financé signifie aussi qu'il est impossible de spécifier des indicateurs d'objectif quantitatifs pour les impacts au niveau régional dans son ensemble, par exemple l'aire marine protégée (AMP) en Afrique subsaharienne à augmenté de/à X%, la CPUE pour les espèces clés ont augmenté de X%, etc. Par exemple, il n'est pas du tout sûr que des projets nationaux spécifiques choisiront d'organiser des AMP. Cela signifie qu'il peut s'avérer très utile d'utiliser, au niveau du programme, des indicateurs qui assentent le pourcentage de projets qui remplissent leurs propres objectifs, relatifs à l'utilisation durable des ressources et/ou à la réduction de la pauvreté et évaluent la performance du Partenariat stratégique sur la base des performances des activités spécifiques au niveau national.

Dans le tableau qui suit, la majorité d'indicateurs propose que «100% des projets ...». Le sous-entendu implicite est que de tels indicateurs devraient être considérés des «indicateurs témoins» dans le sens où ils représentent une exigence minimale pour les projets spécifiques. Il est clair que la liste relativement longue d'indicateurs a des implications en termes de coût de la collecte des données. Le prochain atelier qui se tiendra sous peu en Tanzanie devra donc étudier avec soin s'il faut a) modifier les pourcentages mentionnés dans le tableau aux différents niveaux approuvés par les parties prenantes et/ou retirer des indicateurs spécifiques. Relativement à ces derniers, comme il est signalé à la section 2.3.2 et dans l'introduction de cette section, l'importance des activités de suivi et d'évaluation est jugée de plus en plus importante et des allocations budgétaires suffisantes doivent donc être accordées au Partenariat stratégique dans son ensemble aussi bien qu'aux projets individuels pour le suivi et l'évaluation. La plupart des indicateurs du Partenariat stratégique figurant dans le tableau ci-après dérivent des résultats (outputs) des activités de suivi et d'évaluation des projets individuels et par conséquent ne viendront pas trop alourdir le processus de suivi et d'évaluation au niveau du Partenariat stratégique. Egalement, vu la taille potentielle des projets individuels, on ne pense pas que les indicateurs proposés leur poseront de grands problèmes. En outre, les exigences du processus de suivi et d'évaluation dans le contexte tant du Partenariat stratégique que des projets nationaux spécifiques peuvent elles-mêmes aider de manière significative à améliorer les systèmes d'information dans les pays d'Afrique subsaharienne. En fin de compte, vu les grosses sommes d'argent qui seront mises à disposition dans le cadre du SFIF, et alors qu'il est recommandé de privilégier les indicateurs simples, le consultant met en garde contre une réduction excessive du nombre d'indicateurs à utiliser.

---

<sup>5</sup> Le nexus pauvreté-environnement est mentionné ici, et signifie qu'un accroissement de l'utilisation durable des ressources pourrait conduire à la réduction de la pauvreté alors que la réduction de la pauvreté pourrait conduire à une utilisation plus durable des ressources .

**Tableau 5: Indicateurs de performance du SFIF du Partenariat stratégique**

Objectif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<i>Utilisation durable des ressources halieutiques dans les grands écosystèmes marins (GEM) d'Afrique sub-saharienne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des projets concentrés sur l'utilisation durable des ressources, dans le cadre des activités du projet (P) ont communiqué les principaux résultats de leurs recherches et les enseignements tirés à d'autres projets de la région /1</li> <li>• 100% des projets dont l'objectif est l'utilisation durable des ressources, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF, indiquent des améliorations en matière d'utilisation durable des ressources au niveau national grâce à l'exécution formelle des objectifs de leurs projets traitant au moins un de ces aspects: /2</li> <li>• Augmentation de la biomasse des stocks pour les espèces clés (ES); Captures allant dans la direction des PME pour les espèces clés surexploitées (S); Augmentation de la CPUE pour les segments de la flottille principale (S); Accroissement de la longueur moyenne des espèces clés (ES); Accroissement du poids moyen des espèces clés (ES); autres, comme spécifié par des projets individuels</li> <li>• 100% des projets dont l'objectif est l'utilisation durable des ressources, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF ont publié une stratégie à long terme pour l'utilisation durable des ressources après les consultations d'usage avec les parties prenantes /3 (P)</li> <li>• 100% des projets dont l'objectif est l'utilisation durable des ressources, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF, ont participé à des programmes FEM GEM régionaux continus ou envisagés et à des initiatives régionales où ces programmes/initiatives ont identifié les problèmes transfrontaliers impliquant les pays concernés/4 (P)</li> <li>• 100% des activités pilotes peuvent être répétées selon l'intérêt manifesté par d'autres pays/zones (P)</li> <li>• 100% des évaluations scientifiques sont pertinentes et utiles aux preneurs de décisions, de haute qualité et sont exécutées au moyen de méthodes rigoureuses(P)</li> <li>• 100% des projets et toutes leurs composantes sont conformes aux critères d'éligibilité déterminés (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation relative aux projets nationaux spécifiques, rapports des ateliers de travail</li> <li>• Rapports des activités de suivi et d'évaluation du projet individuel basés sur les données de débarquement, les études pour évaluer les stocks, le nombre de bateaux</li> <li>• Publication des plans de stratégie et comptes rendus des méthodes utilisées pour leur développement et pour les consultations avec les parties prenantes</li> <li>• Compte rendu de la participation gouvernementale et comptes rendus des projets d'après les programmes/initiatives régionales</li> <li>• Rapports de projet</li> <li>• Rapport de projet</li> <li>• Propositions de projet</li> </ul>	<p>Disposition à partager les résultats au niveau régional</p> <p>Les facteurs exogènes au niveau de l'environnement n'exercent pas d'impacts négatifs sur les ressources</p> <p>Les pays considèrent que l'utilisation durable des ressources est une priorité clé et représente la base sur laquelle les stocks doivent être gérés. Problèmes régionaux identifiés et pays disposés à participer aux initiatives régionales</p>

Objectif	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>Réduction de la pauvreté et garantie de la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des projets concentrés sur la réduction de la pauvreté et/ou la sécurité alimentaire dans le cadre des activités du projet (P) ont communiqué les principaux résultats de leurs recherches et les enseignements tirés à d'autres projets de la région</li> <li>100% des projets dont l'objectif est la réduction de la pauvreté et/ou la sécurité alimentaire, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF, peuvent attester de la réduction de la pauvreté et/ou d'une plus grande sécurité alimentaire dans la zone du projet suite à l'exécution des objectifs des projets spécifiques traitant au moins un de ces aspects: pourcentage de gens vivant avec moins d'un dollar par jour /5 (ES); Augmentation des revenus générés par les pêches au niveau des ménages et/ou nombre total de personnes tirant des revenus des pratiques de pêche durable et/ou augmentation des activités non reliées au secteur des pêches (ES); Au niveau local création de nouvelles sources d'emploi dans le secteur des pêches (ES) /6; Augmentation du PIB provenant du secteur des pêches (ES); Nombre de personnes vulnérables/à quel point sont-elles vulnérables à la diminution des communautés de pêcheurs (ES); Réduction des différences au niveau des sexes en matière de pauvreté (ES); Prévalence d'enfants d'âge inférieur à 5 ans de poids insuffisant (ES); Pourcentage de la population en-dessous du seuil minimum de consommation d'énergie nutritionnelle (ES); autres comme spécifié par les projets individuels.</li> <li>X% des projets dont l'objectif est la réduction de la pauvreté, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF, qui ont réussi à faire en sorte que les pêches soient considérées/incorporées dans les DSRP ou stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national, où les DSRP ou stratégies sont développées durant le déroulement des activités du projet /7 (P)</li> <li>100% des projets dont l'objectif est la réduction de la pauvreté et/ou la sécurité alimentaire, bénéficiant d'un financement dans le cadre du SFIF, ont des objectifs, des résultats (outputs) et des indicateurs compatibles avec les DRSP ou stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national /8 (P)</li> <li>100% des activités pilotes peuvent être répétées selon l'intérêt manifesté par d'autres pays/zones (P)</li> <li>100% des projets et toutes leurs composantes sont conformes aux critères d'éligibilité déterminés (P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documentation relative aux projets nationaux spécifiques, rapports des ateliers de travail</li> <li>Projet spécifique Rapport des activités de suivi et d'évaluation basés sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes au niveau des ménages /9</li> <li>Etudes sur le nombre de personnes engagées dans des activités de pêche et en tirant des revenus en amont et en aval (après capture)</li> <li>Statistiques nationales</li> <li>Evaluation de la vulnérabilité</li> </ul> </li> <li>Etudes des populations humaines et de la situation sanitaire /10</li> <li>DSRP et stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national</li> <li>DSRP et stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national</li> <li>Rapports de projet</li> <li>Propositions de projet</li> </ul>	<p>Disposition à partager les résultats au niveau régional</p> <p>Les facteurs exogènes au niveau de l'environnement n'exercent d'impacts négatifs ni sur la pauvreté ni sur la sécurité alimentaire</p> <p>Les pêches, par rapport aux autres secteurs, sont considérées relativement importantes Indicateurs dans les DRSP relatifs aux projets spécifiques</p> <p>Problèmes Similaires et conditions se répétant ailleurs</p>

- /1 Le rapport de la réunion de Dakar déclare que l'objectif clé du Partenariat stratégique est de "Faciliter l'acquisition de connaissances, l'échange d'informations et le renforcement de la capacité au niveau régional pour être sûr que les enseignements tirés des succès et des échecs dans le domaine des investissements en faveur des pays et des GEM sont correctement vulgarisés". Cette vulgarisation peut être vue comme une condition essentielle pour aborder les questions d'amélioration de l'utilisation durable des ressources et la réduction de la pauvreté

- /2 En tenant compte du fait que les pays peuvent posséder des données différentes pour les exigences de base et peuvent choisir eux-mêmes des indicateurs de performance différents, les améliorations dans le domaine de l'utilisation durable des ressources sont démontrées de différentes manières. Il n'est jugé ni possible ni raisonnable de préciser les objectifs des projets spécifiques relatifs aux CPUE, à la biomasse des stocks, etc. qui devront être définis par les projets eux-mêmes selon ce qu'ils estiment réaliste vu la conception du projet et les conditions locales. En plus, avec cet indicateur, il ne faut pas s'attendre à ce que des activités pilotes et des évaluations scientifiques changent quoi que ce soit au niveau national.
- /3 Des stratégies à long terme formalisées et publiées semblent être indispensables pour parvenir à une gestion durable mais pour être couronnées de succès elles doivent elles-mêmes résulter d'une consultation approfondie pour assurer la participation des parties prenantes. Par conséquent il s'avère important pour tous les projets dans les pays ou de telles stratégies font défaut de prévoir un financement pour les développer. Cependant, il est aussi à noter que très peu de pays ont déjà de tels documents de stratégie en place et par conséquent il faudra revoir le chiffre de 100% et le ramener à un niveau plus réaliste.
- /4 Alors que les programmes ont été quelque peu critiqués à l'occasion d'évaluations récentes, le mécanisme de financement du SFIF s'adresse tout d'abord aux projets nationaux qui auront complété des programmes GEM continus et à l'état de projet dans le cadre du FEM ou d'autres initiatives dans la région. Les programmes des GEM sont en cours d'exécution ou sont en préparation pour: le courant de Benguela, le golfe de Guinée, le courant des Canaries et Somali & Agulhas. La participation à des initiatives régionales est par conséquent évoquée comme une condition préalable pour l'utilisation durable des ressources dans les pays où les questions transfrontalières sont jugées préoccupantes et le SFIF fournira aux pays les moyens qui leur permettront de prendre part aux initiatives ce qui autrement ne serait pas à leur portée. Par exemple, si un stock partagé au plan régional est considéré gravement surexploité, on peut s'attendre à ce que des projets nationaux spécifiques, secondés par le SFIF, renferment tout au moins des mesures/composantes pour aborder le problème.
- /5 La section 4 examine quelques-uns des problèmes de l'indicateur \$/jour 'simple' en apparence. Cela signifie que si un tel indicateur était utilisé par le Partenariat stratégique ou par un projet spécifique, les données de base et tout changement qui pourrait lui être apporté peuvent très bien ne pas être disponibles dans les programmes de collecte de données du gouvernement en vigueur et il serait alors nécessaire d'utiliser des indicateurs de remplacement. En outre, en ce qui concerne cet indicateur, il ne faut pas s'attendre à ce que des activités pilotes produisent un quelconque changement au niveau de la zone du projet.
- /6 On pense qu'il est peu probable qu'une quantité de données de base suffisante soit disponible pour que les indicateurs utilisés renferment des multiplicateurs de revenu, lesquels pourraient bien entendu être incorporés.
- /7 L'incorporation du secteur des pêches dans les DSRP ou stratégies nationales de réduction de la pauvreté fournira vraisemblablement un bénéfice bi-directionnel. Premièrement, étant donné l'importance du rôle que jouent les pêches dans la réduction de la pauvreté aux niveaux local, régional et national, on peut s'attendre à ce que cette insertion fasse reculer la pauvreté. Deuxièmement, cette insertion contribuera à relever le profil du secteur des pêches provoquant ainsi le recul de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources au bénéfice des communautés de pêcheurs.
- /8 La cohérence est considérée un critère important du processus d'évaluation en présence de laquelle les projets spécifiques ont plus de probabilité d'atteindre leurs objectifs/cibles
- /9 L'idéal serait que la démonstration des impacts sur la pauvreté puisse être vérifiée à travers l'utilisation de zones de 'contrôle', par ex. des zones ou des villages non couverts par le projet mais ayant des caractéristiques similaires de manière à permettre d'évaluer les changements relatifs en matière de pauvreté dans les zones couvertes et non couvertes par le projet. Toutefois, là où cela n'est pas possible à cause des coûts ou pour d'autres raisons, des méthodes plus qualitatives pourraient être utilisées pour savoir si les changements sont vus comme un résultat du projet ou non. Dans un cas comme dans l'autre, les enquêtes portant sur les ménages peuvent être onéreuses et devraient être conçues et exécutées par des services

d'assistance technique (AT) spécifiques possédant l'expérience requise, et devraient donc être prévues dans les budgets de tous les projets concernés.

- /10 Peuvent tenir compte de la désagrégation au niveau du village

#### 5.2.4 Indicateurs d'échelle du SFIF du Partenariat stratégique

En plus des indicateurs de performance proposés ci-dessus, il est vivement recommandé qu'un nombre d'indicateurs d'échelle relatifs tant au processus qu'au suivi et à l'évaluation du stress et de l'état de l'environnement soit utilisé. Les indicateurs d'échelle relatifs aux activités pilotes et les indicateurs scientifiques devraient être utilisés par les projets spécifiques. L'utilisation d'indicateurs d'échelle est importante étant donné a) la rareté des données dans bon nombre de pays en Afrique subsaharienne, ce qui peut empêcher l'utilisation des indicateurs de performance quantitative (voir 2.3.3), et b) les délais qui peuvent être nécessaires pour que les changements résultant du financement soient décelés par les indicateurs de performance quantitative (voir 3.1.2).

En utilisant le modèle du FEM, il est suggéré que les indicateurs d'échelle se concentrent sur a) le degré de soutien du gouvernement, b) le degré d'implication des parties prenantes, c) l'aptitude d'un processus à obtenir les meilleures informations disponibles, et d) l'importance de l'efficacité de la qualité et des résultats du processus.

Pour tous les indicateurs d'échelle proposés dans le tableau ci-après, il est recommandé que les lignes soient complétées de manière à fournir des bandes/alignements de pourcentages jugés acceptables (voir Annexe D), par exemple la ligne 1 peut indiquer 100%, la ligne 2 peut indiquer moins de 100% mais plus de 80%, la ligne 3 moins de 80% mais plus de 50% et la ligne 4 moins de 50%.

Comme pour les indicateurs proposés à la section 5.2.3 ci-dessus, l'atelier devra décider si les indicateurs d'échelle sont désirables vu le coût de leur collecte.

On fera remarquer qu'un certain nombre des indicateurs d'échelle sont de nature quelque peu subjective. Cela ne représente pas véritablement un problème si des experts qualifiés en matière d'évaluation sont impliqués dans les activités d'évaluation et présentent les résultats de leurs recherches avec preuves et justifications à l'appui

**Tableau 6: Indicateurs d'échelle du processus du Partenariat stratégique**

Participation du gouvernement	Participation des parties prenantes	Informations valables	Résultats du processus
<b>Dans quelle mesure les gouvernements des pays gérant des projets financés dans le cadre du SFIF soutiennent-ils et approuvent-ils le concept d'utilisation durable des ressources et de réduction de la pauvreté?</b>	<b>Degré d'incorporation des parties prenantes dans le processus</b>	<b>Le processus a-t-il été conçu pour permettre l'accès aux meilleures informations disponibles et dans quelle mesure?</b>	<b>Les projets analysent-ils les causes et options spécifiques pour les aborder ensuite, et jusqu'à quel point?</b>
Pourcentage de pays dans la région enrôlés dans des projets spécifiques qui ont respecté les niveaux de personnel recommandés et fourni les ressources budgétaires nécessaires	Pourcentage de projets dans le cadre desquels les parties prenantes ont été ou sont actuellement impliquées	Pourcentage de projets qui incorporent le plus de recommandations et d'informations provenant des parties prenantes et qui leur fournissent des informations en retour (feed-back).  Pourcentage de pays dans lesquels les projets sont financés, qui ont créé des mécanismes appropriés, au niveau de la formulation du projet, pour obtenir des informations sectorielles, assurer la collaboration aux	Pourcentage des projets nationaux qui abordent les causes fondamentales de l'utilisation temporaire (transitoire) des ressources, de la pauvreté et/ou de l'insécurité alimentaire  Pourcentage des projets nationaux qui identifient les options réalistes pour aborder les causes fondamentales de l'utilisation temporaire (transitoire) des ressources, de la pauvreté et/ou de l'insécurité alimentaire

		différents stades et assurer la vulgarisation des résultats des recherches	
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter

**Tableau 7: Indicateurs d'échelle du Partenariat stratégique concernant le suivi et la notification de la réduction du stress**

% de projets spécifiques dans le cadre desquels des plans pour le suivi de la réduction du stress ont été établis	% de projets spécifiques dans le cadre desquels des plans pour le suivi de la réduction du stress ont été établis, les reponsabilités pour la récolte des données sont clairement définies, et le personnel et le budget sont suffisants	% de projets spécifiques dans le cadre desquels des systèmes de suivi ont été instaurés et des plans pour le suivi de la réduction du stress sont en cours d'exécution mais aucune donnée n'a encore été fournie à leur sujet	% de projets spécifiques dans le cadre desquels les activités de suivi récoltent systématiquement et communiquent les données qui doivent entrer à faire part de la base et où les données ont fait l'objet d'analyses et ont été documentées
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter

**Tableau 8: Indicateurs d'échelle du Partenariat stratégique concernant le suivi et la notification des changements survenus dans l'état de l'environnement**

% de projets spécifiques dans le cadre desquels des plans pour le suivi de l'état de l'environnement ont été établis	% de projets spécifiques dans le cadre desquels des plans pour le suivi de l'état de l'environnement ont été établis, les responsabilités pour la récolte des données sont clairement définies, et le personnel et le budget sont suffisants	% de projets spécifiques dans le cadre desquels des systèmes de suivi ont été instaurés et des plans pour le suivi de l'état de l'environnement sont en cours d'exécution mais aucune donnée n'a encore été fournie à leur sujet	% de projets spécifiques dans le cadre desquels les activités de suivi récoltent systématiquement et communiquent les données qui doivent entrer à faire part de la base et où les données ont fait l'objet d'analyses et ont été documentées
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter
Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter	Bandes/alignements de pourcentages à adopter

### 5.3 INDICATEURS PROPRES AU PROJET

L'intention de ce document est seulement de fournir des indicateurs au Partenariat stratégique dans son ensemble – La réunion de Dakar a fait remarquer que les indicateurs qui se rapportent aux projets spécifiques seront fonction des buts spécifiques, des objectifs et des résultats attendus des projets nationaux. Comme il est mentionné plus avant, il n'est pas possible de recommander des indicateurs détaillés pour les résultats du Programme stratégique mais seulement pour les objectifs. Toutefois, étant donné que la réunion de Dakar a déjà suggéré des indicateurs qui peuvent convenir aux projets spécifiques, le tableau qui suit fournit des résultats (outputs) supplémentaires et renseignements au sujet de ces indicateurs. Ces indicateurs relatifs aux projets spécifiques peuvent toutefois être utilisés comme indicateurs de sorties du Partenariat stratégique.

Le tableau ci-après s'adresse aux buts et objectifs du Partenariat stratégique mais sera probablement utile aux projets spécifiques vu qu'ils développent en détail leurs propres cadres logiques/de résultats. Par exemple, il est probable que pas mal de projets spécifiques renfermeront un nombre d'éléments variés couvrant certains des résultats (outputs) proposés ci-après. Si cela s'avère être le cas, les cadres logiques/de résultats pour les projets spécifiques pourraient combiner la colonne 1 du tableau 5 et la colonne 1 du tableau 9 (mais en retirant les résultats (sorties) qui ne sont pas appropriés) pour expliquer la structure du projet pour un projet spécifique.

Pour tous les résultats il est recommandé qu'en plus des indicateurs proposés ci-dessous (qui sont principalement centrés sur les résultats quantifiables obtenus, les projets individuels tiennent également compte d'un certain nombre d'indicateurs d'échelle compatibles avec le format utilisé par le FEM (voir Annexe D et la section la précédent). Ceux-ci devront être adaptés et élaborés pour les projets spécifiques au moment où ils sont proposés.

**Tableau 9: Indicateurs de performance des projets spécifiques**

<p><b>Résultats potentiels du Partenariat stratégique qui pourraient être soit des résultats soit des objectifs des projets spécifiques</b></p> <p>1. Une stratégie à long terme pour la gestion durable du secteur des pêches</p> <p>2. Amélioration de la gouvernance du secteur des pêches</p> <p>3. Suivi, contrôle et surveillance (SCS) efficace et systèmes juridiques/administratifs servant à dissuader les éventuels malfaiteurs</p> <p>4. Renforcement de la capacité gouvernementale pour négocier des accords équitables pour une pêche durable</p>	<p>1. a. Inciter les pays à mettre des stratégies à long terme pour une gestion durable en place (P) b. Inciter les pays à appliquer des codes nationaux, des lois et des règlements compatibles avec une pêche durable</p> <p>2. Inciter les pays à préparer une nouvelle politique, des réformes juridiques et institutionnelles et à faire des ajustements dans le secteur qui soient en conformité avec le Code de conduite (P)</p> <p>3. a. % d'inspections ayant permis de détecter des infractions (S) b. Niveau des budgets pour les activités de SCS maintenu ou accru (P) c. Captures par des bateaux pratiquant la pêche IUU (S) d. Opinion des parties prenantes quant aux effets dissuasifs et aux changements au niveau des bateaux industriels dans les zones côtières (P)</p> <p>4. a. Augmentation des paiements compensatoires par tonne de ressources récoltées (P) b. Inciter les pays à mettre des unités en place et à former du personnel pour négocier les accords de pêche (P) c. Nombre de personnes qualifiées dans le pays activement</p>	<p><i>NB Les moyens de vérification indiqués ci-dessous ne comprennent pas les moyens pour vérifier les indicateurs d'échelle.</i></p> <p>1. Documents de stratégie. Codes nationaux, lois et règlements</p> <p>2. Documents relatifs à la nouvelle politique, lois et règlements, décrets et communiqués ministériels relatifs au secteur des politiques</p> <p>3. Comptes rendus du gouvernement sur la situation budgétaire, les inspections, les infractions, les arrestations, les poursuites et les sanctions infligées. Enquêtes des pêcheurs</p> <p>4. Accords, comptes rendus des gouvernements sur le processus des négociations d'accords de pêche, sur les unités de formation, sur les cours de formation et les séminaires</p>	<p><i>(Résultat du dessein): Quels sont les facteurs non contrôlés par le projet qui, s'ils font défaut risquent d'empêcher les outputs d'atteindre le but qu'il s'est fixé?</i></p> <p><i>A compléter par les projets spécifiques</i></p>
--	---	--	--

	<p>engagées dans des négociations d'accords de pêche (P)  d. Nombre de séminaires/cours organisés portant sur les accords de pêche (P)  e. Les principes de durabilité en vigueur dans les codes nationaux et les lois sont pris en compte pour établir des accords de pêche (P)</p>		
<p>5. Accroissement de la viabilité financière du secteur</p>	<p>5. a. Augmentation de la valeur ajoutée domestique (profit net plus salaires) résultant des captures, du traitement et de la commercialisation des produits par tonne de poisson débarqué/traité/vendu (S)</p>	<p>5. Coûts du sous-secteur et études/données relatives aux bénéfices</p>	
<p>6. Accès à la microfinance plus facile</p>	<p>6. a. Quantité d'argent économisé suite aux initiatives des projets (P)  b. Augmentation du nombre de personnes souscrivant des plans d'épargne (P)  c. Quantité d'avances de fonds faites grâce aux initiatives des projets (P)  d. Nombre de bénéficiaires(P)  e. Nombre de pêcheurs ayant accès à la microfinance (S)  f. Nombre de cours de formation et/ou nombre de personnes formées dans le domaine des activités de microfinance (P)</p>	<p>6. Comptes rendus des banques sur les épargnes et le crédit, les organisations villageoises, etc.</p>	
<p>7. Développement de la capacité afin de permettre une plus grande participation des pays aux projets FEM-GEM continus et à d'autres initiatives régionales et sous régionales</p>	<p>7. a. Inciter les pays à faire des apports aux analyses du diagnostic transfrontière (TDA) et aux Plans d'action stratégique (PAI) et à les faire adopter par d'autres projets du FEM (P)  b. Inciter les pays à ratifier les initiatives sous-régionales (P)</p>	<p>7. Comptes rendus de projet par les autres projets  Comptes rendus du gouvernement</p>	
<p>8. Mesures de cogestion énergiques en place</p>	<p>8. a. Les pays ont-ils des zones ou des pêcheries en cogestion (S)  b. Nombre de zones ou de pêcheries en cogestion (S)  c. Les pays considèrent-ils rigoureusement la gestion comme faisant partie de la politique des pêches (P)  d. Capacité des pêcheurs artisanaux à s'engager pour une cogestion plus poussée (P)</p>	<p>8. Documents politique/gouvernement</p>	

<p>9. Renforcement de la mise en application de la gestion des pêches basée sur des droits (afin de réduire la pêche IUU)</p>	<p>9. a. % de bateaux de pêche sous licence (S) b. Les pays ont-ils adopté des systèmes basés sur les droits (P)</p>	<p>9. Comptes rendus du gouvernement. Comptes rendus des autorisations de pêche</p>	
<p>10. Là où la surcapacité existe, capacité de pêche et réduction de l'effort</p>	<p>10. a. Nombre de bateaux dans chaque flottille exploitant un stock (S) b. Taux de capture moyens pour chaque flottille (S) c. Temps actuellement consacré par chaque flottille à des activités de pêche par rapport au temps maximum qui y serait consacré si les opérations de pêche n'étaient pas limitées (S) d. Détermination des caractéristiques principales du bateau (par ex. longueur, largeur et puissance) (S) e. Captures potentielles par rapport au Total admissible de capture (TAC), ou nombre minimum de bateaux nécessaire pour rejoindre le TAC comparé au nombre actuel (S) f. Les pays utilisent-ils des mesures de réduction de la capacité (P)</p>	<p>10. Comptes rendus du gouvernement sur les effectifs et sur les financements alloués, enquêtes des pêcheurs</p>	
<p>11. Réseaux d'aires marines protégées efficaces capables d'assurer des bénéfices aux communautés côtières</p>	<p>11. a. Les pays ont-ils créé de nouvelles aires marines protégées (AMP) (P) b. Superficie des aires marines protégées (AMP) (S) c. Nombre d'aires marines protégées (S) d. Taux de capture des pêcheurs aux abords immédiats des AMP (à l'intérieur comme en dehors) (S) e. Variation du niveau des revenus dans les communautés proches des AMP (activités de pêche ou tourisme) (ES)</p>	<p>11. Comptes rendus du gouvernement. Systèmes d'information géographique (SIG). Cartes. Législation concernant les AMP. Etudes communautaires. Rapports scientifiques et comptes rendus sur les connaissances locales au sujet des zones importantes pour les pêches d'un point de vue écologique</p>	
<p>12. Conservation des zones écologiquement importantes</p>	<p>12. a. Identification des zones importantes pour les pêches d'un point de vue écologique (pente, frayères et itinéraires de migration) (P) b. Règlements mis en place pour encourager la préservation (P) c. Comptes rendus d'infractions et lois s'y rapportant (S)</p>	<p>12. Rapports de recherches effectuées ou documentation sur les connaissances locales mettant les zones importantes en relief. Règlements. Comptes rendus du gouvernement sur les infractions.</p>	

<p>13. Promotion réussie des sources de revenu alternatives</p>	<p>13. a. Nombre de pêcheurs qui se sont tournés vers d'autres activités (S)  b. % moyen des revenus des ménages de pêcheurs dérivant des activités de la pêche (ES)  c. Augmentation de la production et des sources d'emploi pour d'autres activités, par ex. aquaculture (S)</p>	<p>13. Comptes rendus du projet, enquêtes</p>	
<p>14. Renforcement des capacités de recherche des pêches</p>	<p>14. a. Nombre de rapports produits sur les recherches effectuées pour répondre aux besoins des parties prenantes (P)  b. Les résultats des recherches s'appliquent-ils désormais plus facilement aux besoins des parties prenantes/du secteur (P)  c. Nombre de projets de recherche/propositions entrepris/soumis conjointement par les parties prenantes et les ONG/parties prenantes (P)  d. Meilleure aptitude à rédiger les propositions de recherche (P)  e. Nombre de propositions de recherche/projets impliquant des activités interdisciplinaires (P)  f. L'incorporation de 'connaissances locales' dans la conception de la recherche et des analyses est de plus en plus reconnue (P)  g. Total des financements obtenus pour la recherche (P)  h. Résultats appropriés accessibles aux preneurs de décisions (échelle, voir Tableau ) (P)  i. Qualité des résultats (échelle, voir Tableau 11) (P)  j. Rigidité des méthodes utilisées (échelle, voir Tableau 11) (P)</p>	<p>14. Rapports sur les recherches effectuées, comptes rendus établis par les instituts/agences de recherche. Enquêtes menées par les chercheurs et les parties prenantes</p>	
<p>15. Meilleure connaissance des ressources halieutiques</p>	<p>15. a. Nombre de voyages en mer effectués à des fins de recherche (P)  b. Résultats appropriés accessibles aux preneurs de décisions (échelle, voir Tableau ) (P)  c. Qualité des résultats (échelle, voir Tableau 11) (P)  d. Rigidité des méthodes utilisées (échelle, voir Tableau 11) (P)  e. Connaissances locales documentées et source de nouvelles informations (P)</p>	<p>15. Rapports scientifiques et connaissances locales documentées</p>	

<p>16. Mise en valeur de l'importance de la communication et liens entre les questions de pêche durable et de réduction de la pauvreté</p>	<p>16. a. Développement du site web (P)  b. Nombre de bulletins publiés (P)  c. Nombre de visites sur le site web (P)  d. Nombre de rapports/articles utilisés pour diffuser l'information (P)  e. Nombre de plans de communication développés et mis sur pied (P)  f. Les pêches font-elles partie intégrante du DSRP dans le pays considéré (P)</p>	<p>16. Documents de projets, Observations sur le Web. Suivi du milieu. Stratégies de communication . DSRP.</p>	
<p>17. Renforcement de la capacité de gestion des pêches</p>	<p>17. a. Le pays considéré a-t-il développé/adopté une stratégie de développement de la capacité humaine (P)  b. La stratégie et sa mise en exécution sont-elles centrées sur les pratiques propres aux pêches de même que sur celles qui ne leur sont pas spécifiques  Mesures adoptées pour protéger les espèces en danger (P)  c. La stratégie prévoit-elle le développement de réseaux de capacité au niveau régional (P)  d. La stratégie se concentre-t-elle sur le développement des organisations de la société civile aussi bien que sur le gouvernement (P)</p>	<p>17. Documents de stratégie pour le développement de la capacité.</p>	
<p>18. Mise en valeur de la capacité des organisations de la société civile dans le domaine des pêches</p>	<p>18. Nombre d'ONG, d'associations de travailleurs du secteur des pêches et d'organisations environnementales soutenues par le Fonds d'investissement (P)</p>	<p>18. Comptes rendus des projets et des ONG</p>	
<p>19. Protection des espèces menacées</p>	<p>19. Des lois ont été développées et des programmes mis en œuvre pour renforcer la protection des espèces menacées (P)</p>	<p>19. Lois et règlements</p>	
<p>20. Réduction des captures accidentelles</p>	<p>20. a. Des méthodes de pêche ont été adoptées en vue de réduire les captures accidentelles (P)  b. Des lois relatives aux captures accidentelles ont été mises en place et imposées, par ex. l'obligation d'utiliser des DET (P)  c. Les captures accessoires sont utilisées à terre (P)  d. Rapport des cibles par rapport aux captures non intentionnelles (S)</p>	<p>20. Observateurs, législation, comptes rendus sur les débarquements, les activités de suivi, contrôle et surveillance, et sur le traitement et la commercialisation du poisson</p>	

21. Intégration des pêches dans les stratégies de réduction de la pauvreté	21. Les pêches sont présentées comme un secteur clé des DSRP ou stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté (P)	21. DSRP ou documents de stratégie	
22. Minimise les impacts défavorables des autres secteurs sur les pêches	22. Des stratégies intersectorielles destinées à minimiser les impacts ont été identifiées, adoptées et sont en cours d'exécution (P)	22. Documents de stratégie, comptes rendus des communications/des applications, rapports sur les recherches au niveau des secteurs ayant un impact sur les pêches	
23. Développement d'une gestion intégrée	23. a. Des plans de gestion intégrée des ressources côtières ont été adoptés et sont en cours d'exécution (P) b. Comités intersectoriels établis et se réunissant régulièrement (P)	23. Plans, comptes rendus de réunions	
24. Mesures de développement des pêches dans les pays où les ressources halieutiques sont sous-exploitées	24. a. Augmentation des captures d'espèces identifiées (S) b. Augmentation des revenus (captures et traitement) dérivant des pêcheries précédemment sous-exploitées (ES)	24. Fourniture de données sur les débarquements, comptes rendus des coûts et étude des bénéfices	
25. Réduction des pertes après capture	25. a. Mise en place d'infrastructures permettant la réduction des pertes après capture (P) b. Training of fishermen in fish preservation and processing (P)	25. Enquêtes, données sur les débarquements/la commercialisation, rapport sur les activités de formation	
26. Amélioration de la sécurité en mer	26. a. Réduction du nombre d'accidents et de pertes en vies humaines (ES). b. Service de météorologie pour les pêcheurs (P) c. Formation des pêcheurs et fourniture de matériel de prévention approprié contre les accidents (P/S)	26. Notification des accidents, de la part du gouvernement/des communautés, information sur le service de météorologie, comptes rendus des activités de formation, surveillance/inspection de l'équipement	
27. Préservation de l'environnement marin	27. a. Réponse rapide aux mesures prises pour prévenir les impacts sérieux sur l'environnement (S) b. Des systèmes de suivi ont été mis en place, par ex. utilisation des indicateurs de suivi biologique pour évaluer l'état de l'environnement marin (P) c. Les documents officiels de l'Organisation maritime mondiale (OMI), se rapportant à la question, plus particulièrement les conventions de la MARPOL ont été	27. Rapports de suivi et d'évaluation, comptes rendus du gouvernement, rapports des communautés/enquêtes	

<p>28. Amélioration de la qualité du produit pour la consommation intérieure et l'exportation</p>	<p>appliqués, y compris les plans nationaux pour prévenir la dégradation du milieu par l'huile.  d. Des méthodes d'exploration et d'exploitation du pétrole ont été adoptées pour éviter et minimiser les impacts défavorables sur l'environnement marin (S)  f. Des initiatives communautaires pour préserver l'environnement marin sont actuellement prises en considération (P)</p> <p>28. a. Changement initial du prix de vente  b. Changement du rapport des prix intérieurs moyens des exportations relativement aux prix mondiaux par kg  c. Changement dans les proportions de poisson testé en laboratoire jugé 'bon', 'médiocre', 'à rejeter'  d. Changement au niveau des prix à l'exportation/kg</p>	<p>28. Débarquements/données sur les filières commerciales, rapport des laboratoires, données sur les exportations</p>	
<p><b>Activités (pour atteindre les résultats)</b></p> <p>Les activités nationales, régionales ou pilotes pour achever les résultats énumérés ci-dessus seront spécifiées seulement après que les pays auront formulé les premières demandes de fonds auprès du Partenariat stratégique, les demandes individuelles et les cadres logiques associés devront exposer en détail les activités proposées.</p>	<p><b>Inputs:</b></p> <p>Les indicateurs de suivi/exécution se présenteront sous forme de budgets des projets individuels, divisés par sous-activités et seront spécifiés seulement après que les pays auront formulé les premières demandes de fonds auprès du Partenariat stratégique</p>	<p>Rapport de rendement économique comme signalé dans les documents de financement, les plans de travail et les rapports d'avancement</p>	<p><i>(De l'activité au résultat):</i>  1) <i>Quels sont les facteurs externes qui doivent être réalisés pour atteindre les résultats projetés en temps utile?</i>  2) <i>Quelles décisions ou actions non contrôlées par le projet sont-elles nécessaires pour son démarrage ?</i></p>

## 6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

Cette section finale regroupe un certain nombre de conclusions et recommandations qui sont présentées ci-dessous:

### Conclusions:

- L'importance du suivi et de l'évaluation est de plus en plus reconnue. Les indicateurs sont des comptes rendus quantitatifs ou qualitatifs utilisés par les processus de suivi et d'évaluation pour i) décrire les situations existantes, ii) mesurer les changements ou tendances au cours d'une période de temps, et iii) renseigner sur les actions correctives à apporter au programme, au projet ou à l'activité par le biais de mécanismes de feed-back appropriés.
- La terminologie utilisée pour caractériser différents types d'indicateurs est variée et peut prêter à confusion mais il vaut probablement mieux les considérer comme relatifs au processus ou à la performance.
- Les indicateurs doivent être spécifiés dans le cas d'un but et de tous les objectifs, résultats et activités connexes sur la base des rapports logistiques comme présenté dans le cadre logique/résultats.
- Les données de base et les indicateurs fournissent le point de départ du processus qui permettra de mesurer tous les apports (inputs), résultats (outputs), objectifs et buts du programme/projet. Les indicateurs ne doivent pas être proposés en l'absence d'une base de données, ce qui peut présenter certains problèmes au SFIF vu l'insuffisance de données dénotée dans bonne part des pays d'Afrique subsaharienne.
- Les exigences en matière de suivi et d'évaluation, dans le contexte tant du Partenariat stratégique que des projets nationaux spécifiques, peuvent aider à comprendre les faiblesses et par la suite à améliorer les systèmes d'information dans les pays d'Afrique subsaharienne.
- Les indicateurs du FEM utilisés pour le programme des eaux internationales sont fortement orientés en direction du processus, reconnaissant les temps souvent longs nécessaires pour mesurer les changements. Cela signifie qu'ils sont plus portés à montrer le progrès réalisé petit à petit en matière de meilleure gestion des régimes, des réformes, du développement de la capacité, etc. plutôt que de chercher nécessairement à y parvenir sans trop attendre.
- Les indicateurs de la réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire se référant aux objectifs du Millénaire pour le développement utilisés par l'AID, le DFID et divers DSRP sont généralement plus orientés vers la performance.

### Recommandations:

- Des plans détaillés de suivi et d'évaluation devraient être développés pour le fonds d'investissement du Partenariat Stratégique en faveur d'une pêche durable ainsi que pour les projets spécifiques qui font l'objet d'un financement et il est nécessaire de mettre les activités de suivi et d'évaluation en relief comme souligné dans les grandes lignes des budgets appropriés et spécifiques pour de telles activités.
- Les indicateurs proposés dans ce document seront débattus et modifiés comme jugé approprié au cours de l'atelier qui aura lieu en Tanzanie et tiendront compte des exigences suivantes:
  1. Vu l'importance des fonds alloués, prévoir un éventail/nombre suffisant d'indicateurs tout en les maintenant simples. Le rapport coût-efficacité de leur collecte doit également être raisonnable.
  2. Un juste équilibre entre les indicateurs de processus et de performance.

3. Compte tenu de la réalité, les indicateurs doivent être basés sur ce que le SFIF sera éventuellement en mesure d'accomplir.
4. La description précise des différents indicateurs nécessaires au Partenariat stratégique par opposition aux projets nationaux spécifiques.

## Annexe A: Indicateurs possibles proposés à la réunion de Dakar

Types des projets/activités	Indicateurs
1. Une stratégie à long terme	1.1 Les pays côtiers d'Afrique subsaharienne bénéficiaires du fonds ont développé et mis en œuvre une stratégie à long terme pour une pêche durable
2. Amélioration de l'administration des pêches	2.1 Nombre de pays ayant mis en œuvre des mesures préconisées par le CCPR
3. Cadre administratif et légal efficace, renforcement des capacités	3.1. Existence d'une masse critique d'experts pour assurer une pêche durable 3.2. Les codes nationaux de pêche et la réglementation sont adaptés aux objectifs d'une pêche durable
4. Renforcement des capacités pour la négociation des accords de pêche	4.1 Existence de cellules d'experts au niveau des administrations pour la négociation des accords de pêche 4.2 Nombre d'experts formés aux techniques de négociation des accords de pêche actifs dans les pays 4.3 Nombre de séminaires organisés sur les accords de pêche 4.4 Les principes de durabilité compris dans les codes nationaux et la législation sont pris en compte dans les accords de pêche
5. Des mesures pour augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques	5.1 Nombre d'entreprises et de personnes impliquées dans le traitement des produits halieutiques et quantités traitées 5.2 Nombre de femme formées pour la valorisation des produits halieutiques

<p>6. Mesures de cogestion</p> <p>7. Développement des capacités des pêcheurs artisanaux et des travailleurs du secteur de la pêche pour participer aux activités de cogestion.</p> <p>8. Mesures de gestion des droits d'accès</p> <p>9. Mesures d'application des lois concernant le contrôle, la surveillance et le suivi évaluation dans le secteur des pêches</p> <p>10. Lorsque des problèmes de surcapacité existent, des mesures de réduction des capacités de pêche sont prises</p> <p>11. Des réseaux d'aires protégées marines efficaces assurant des bénéfices aux communautés côtières</p> <p>12. Promotion de la conservation des zones écologiquement importantes pour les pêcheries</p> <p>13. Promotion de sources de revenus alternatives</p>	<p><b>6.1 Les zones destinées aux processus de CG et les nombres de communautés impliquées dans ce processus</b></p> <p>6.2 La pêche est intégrée aux processus de lutte contre la pauvreté</p> <p>6.3 Nombre de pays ayant inscrit la CG dans leur lettre de politique sectorielle</p> <p>8.1 Nombre de pays ayant adopté les systèmes de droit d'accès à la pêche</p> <p>9.1 Réduction/Eradication de la pêche IUU</p> <p>10.1 Nombre de pays ayant mis en place des mesures de réduction de la surcapacité</p> <p>11.1 Nombre de pays ayant mis en place des AMP et nombre des AMP</p> <p>12.1 Identification et préservation des zones écologiquement importantes pour les pêcheries y compris les zones de reproduction, les nourriceries et les voies de migration</p> <p>13.1 Développement de l'aquaculture comme domaine d'activités alternatives</p> <p>13.2 Nombre de pêcheurs reconvertis à d'autres activités</p> <p>13.3 Diversification des types de pêcheries exploitées</p> <p>13.4 Nombre de produits halieutiques valorisés</p>
---	--

<p>14. Renforcement des capacités de recherche, d'aménagement et de gestion des pêches</p>	<p>14.1 Nombre de campagnes de recherche menées                  14.2 Développement des ressources humaines                  14.3 Nombre de pays ayant mis en place des plans d'aménagement et de gestion</p>
<p>15. Evaluation des ressources halieutiques</p>	<p>15. Nombre de pays disposant de bases de données fiables</p>
<p>16. Renforcement des capacités en communication (IEC)</p>	<p>16.1 Développement d'un site Web                  16.2 Bulletins développés                  16.3 Nombre de plans de communication développés et mis en œuvre</p>
<p>17. Renforcement des capacités des administrations des pêches</p>	
<p>18. Renforcement des capacités de la société civile</p>	<p>18.1 Nombre d'ONG et d'associations travaillant dans le domaine la pêche et l'environnement marin appuyées par le fonds au travers des pays</p>
<p>19. Préservation des espèces menacées</p>	<p>19.1 Des programmes de préservation des espèces menacées sont mis en place et des lois renforçant la protection des espèces menacées sont élaborées et mises en œuvre</p>
<p>20. Réduction des prises accessoires</p>	<p>20.1 Des méthodes de pêche permettant de réduire les prises accessoires sont adaptées                  20.2 Utilisation des prises accessoires                  20.3 Obligation d'utiliser les TED</p>
<p>21. Appui aux exportations et à l'amélioration de la qualité des produits halieutiques</p>	<p>21.1 La quantité de produits halieutiques ayant accès au marché international                  21.2 Adoption et mise en œuvre des procédures HACCP</p>

22. Intégration de la pêche aux stratégies de lutte contre la pauvreté	22.1 Impliquer la pêche dans les DRSP
23. Amélioration la viabilité financière du secteur de la pêche	23.1 Mise en place de crédits adaptés
24. Réduction des incidences négatives des autres secteurs sur la pêche	24.1 Des études d'impact environnemental stratégiques sont menées
25. Promotion de la gestion intégrée	25.1 Des plans de gestion intégrée des ressources marines et côtières sont adoptés et mis en œuvre
26. Mesures de développement de la pêche dans les pays où les ressources halieutiques sont sous-exploitées	26.1 Introduction de nouvelles techniques de pêche pour augmenter la production halieutique 26.2 Promotion des investissements 26.3 Développement des infrastructures
27. Réduction des pertes après capture	27.1 Mise en place d'infrastructures permettant de réduire les pertes après capture 27.2 Formation des pêcheurs dans la conservation et la transformation des produits halieutiques 27.3 Recherche de marchés
28. Amélioration de la sécurité en mer	28.1 Réduction des accidents et des pertes en vies humaines 28.2 Service de météo marine mis en place 28.3 Formation et équipement des pêcheurs artisanaux
29. Préservation de l'environnement marin	29.1 Des mesures de réaction rapide en cas de catastrophe sont mises en place 29.2 Mise en place de systèmes de suivi 29.3 Utilisation d'indicateurs biologiques pour suivre l'état de l'environnement marin 29.4 Les instruments pertinents de l'OMI, notamment les plans polmar sont mis en place dans les pays côtiers de l'ASS y compris des plans nationaux de lutte contre les marées noires

	<p>29.5 Des méthodes d'exploitation pétrolière respectueuses du milieu marin sont adoptées</p> <p>29.6 Les initiatives des communautés de base de préservation de l'environnement sont appuyées.</p>
--	--

**Annexe B: Termes de Référence****GCP/INT/ 956/WBG - Partenariat Stratégique pour la création d'un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique subsaharienne (ASS)****TERMES DE RÉFÉRENCE**

La FAO a été sollicitée pour préparer une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le Partenariat Stratégique pour la création d'un fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable dans les grands écosystèmes marins (GEM) en Afrique sub-saharienne (ASS) au niveau régional (c'est-à-dire avec l'assistance des projets nationaux réunis) ainsi qu'au niveau national. Ces indicateurs seront basés sur les objectifs du Partenariat stratégique et sur ceux du SMDD.

Il a été demandé au consultant d'élaborer et d'étoffer un avant-projet d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour soumission et discussion au cours du second atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne qui se tiendra à Dar Es Salaam, en Tanzanie les 23 et 24 juin 2005. Les rapports des manifestations suivantes serviront à guider le consultant dans son travail.

- Les résultats et recommandations à propos des indicateurs de suivi et d'évaluation à l'occasion du Premier atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne, Dakar, Sénégal, 18-20 janvier 2005.
- Les indicateurs de performance du programme 2003 pour les programmes du FEM Eaux internationales et, plus particulièrement, son cadre conceptuel.
- Les principes opérationnels et les critères d'éligibilité du Partenariat stratégique acceptés lors du premier atelier consultatif.

## Annexe C: Références

Duda, A. Novembre 2002. Monitoring and Evaluation Indicators for GEF International Waters Projects: Monitoring and Evaluation Working Paper 10

Duda, A., Uitto, J., Chen, S., and Sklarew, D. Septembre 2002. International Waters Managers' Insights Regarding the Global Environment Facility (GEF) International Waters Program Study: Transboundary Analyses, Demonstrations, Sustainability and Lessons Learned

FAO, Banque mondiale, WWF, 2005. Rapport du Premier atelier consultatif sur le Partenariat stratégique pour la création d'un Fonds d'investissement en faveur d'une pêche durable en Afrique subsaharienne, Dakar, Sénégal, 18-20 janvier 2005. Rome et Washington. 2005

GEF, Janvier 2002. Monitoring and Evaluation Policies and Procedures.

GEF Office of Monitoring and Evaluation. Octobre 2003. Program Performance Indicators for GEF International Waters Programs (GEF/C.22/Inf.8)

GEF Office of Monitoring and Evaluation. Octobre 2004. Program Study On International Waters (GEF/ME/C.24/Inf.3)

IDA, Juillet 7, 2004. IDA results measurement systems: recommendations for IDA14

Présentation par Juha Uitto:

[www.iwlearn.net/event/presentations/iwc2002/28sept/plenary3/juitto\\_gfmepolicies.ppt](http://www.iwlearn.net/event/presentations/iwc2002/28sept/plenary3/juitto_gfmepolicies.ppt)

Shyamsundar, P. 2002. Poverty-environment indicators. Environmental economics series. Paper no 84. World Bank.

## Annexe D: Indicateurs de résultats du processus, de réduction du stress et de l'état de l'environnement du FEM

D'après les Services de suivi et d'évaluation du FEM. Octobre 2003. Indicateurs de performance du programme pour les programmes Eaux internationales du FEM (GEF/C.22/Inf.8)

**Tableau 10: Indicateurs des résultats du processus pour les diagnostics transfrontières (DT)**

Implication du gouvernement	Participation des parties prenantes	Informations fiables	Résultats du Processus
<b>Jusqu'à quel point le gouvernement soutient-il et approuve-t-il les DT?</b>	<b>Jusqu'à quel point le processus intègre-t-il les parties prenantes?</b>	<b>Le processus a-t-il été établi pour permettre d'avoir un accès à des informations fiables et dans quelle mesure?</b>	<b>Dans quelle mesure le DT analyse-t-il les causes spécifiques et les options pour les aborder?</b>
Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne de l'accord de tous les gouvernements participant - pour les processus de DT continus pour lesquels tous les gouvernement se sont engagés à fournir le personnel et les fonds pour les activités nationales.	Le processus de DT était/est exécuté sous la conduite de scientifiques locaux avec le soutien et les conseils de consultants expatriés. Toutes les parties prenantes considèrent qu'elles sont (pour les DT en cours) ou ont été (pour les DT terminées) suffisamment impliquées.	-Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire est établi pour permettre l'accès aux meilleures informations intersectorielles recueillies auprès de toutes les sources appropriées. Ses ressources budgétaires sont suffisantes et il se réunit régulièrement. - Le processus de DT introduit les recommandations et les informations émanant des parties prenantes et leur fournit des informations en retour (feed-back).	-Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options réalistes destinées à les aborder tout en permettant de faire une distinction entre les contributions intérieures et les contributions transfrontières au regard du problème
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 100 pourcent mais plus de 80 pourcent des gouvernements participant ont accepté les résultats des DT - pour les processus de DT continus pour lesquels moins de 100 pourcent mais plus de 80 pourcent des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour les activités nationales.	- Le processus de DT était exécuté sous la conduite de consultants expatriés avec l'implication systématique des parties prenantes et scientifiques locaux. Toutes les principales parties prenantes exceptées quelques-unes considèrent qu'elles ont été (pour les DT terminées) suffisamment impliquées.	-Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire pour permettre l'accès aux informations intersectorielles a été établi mais ses ressources budgétaires sont insuffisantes et ses réunions sont sporadiques. - Le processus de DT introduit certaines des recommandations et les informations émanant des parties prenantes mais ne leur fournit pas des informations en retour (feed-back)	- Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options réalistes destinées à les aborder - Le DT ne fait pas de distinction entre les contributions intérieures et les contributions transfrontières au regard du problème.
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 80 pourcent mais plus de 50 pourcent des gouvernements participant ont accepté les résultats des DT. - pour les processus de DT continus pour lesquels moins de 80 pourcent mais plus de 50 pourcent des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour leurs activités.	- Le processus de DT était/est dirigé de manière énergique par des consultants expatriés avec des apports occasionnels de la part des parties prenantes et scientifiques locaux. Une grande partie des principales parties prenantes juge qu'elle n'a pas été impliquée comme elle aurait dû.	- Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire pour permettre l'accès aux informations intersectorielles a été établi mais ses ressources budgétaires sont largement insuffisantes et il ne se réunit que très rarement. - Le processus de DT n'introduit aucune recommandation et n'a pas recours au feed-back.	- Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options destinées à les aborder.
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 50 pourcent des gouvernements participant ont accepté les	Le processus de DT était/est dirigé principalement par des consultants expatriés avec très peu d'apports	- Aucun comité interministériel ou autre mécanisme similaire n'est établi pour permettre	- Le DT n'aborde pas les causes premières de la détérioration de l'environnement transfront par les communautés.

résultats des DT. - Pour les processus de DT continus pour lesquels 50 pourcent ou plus des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour les activités nationales.	de la part des scientifiques et des parties prenantes indiquées. La majorité des parties prenantes juge qu'elle n'a pas été impliquée comme elle aurait dû.	l'accès aux informations intersectorielles.	
---	---	---	--

**Tableau 11: Indicateurs des résultats du processus pour les PAS**

<b>Implication du gouvernement</b>	<b>Participation des parties prenantes</b>	<b>Informations fiables</b>	<b>Résultats du Processus</b>
<b>Jusqu'à quel point le gouvernement soutient-il et approuve-t-il les DT?</b>	<b>Jusqu'à quel point le processus intègre-t-il les parties prenantes?</b>	<b>Le processus a-t-il été établi pour permettre d'avoir un accès à des informations fiables et dans quelle mesure?</b>	<b>Dans quelle mesure le DT analyse-t-il les causes spécifiques et les options pour les aborder?</b>
Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne de l'accord de tous les gouvernements participant - pour les processus de DT continus pour lesquels tous les gouvernements se sont engagés à fournir le personnel et les fonds pour les activités nationales.	Le processus de DT était/est exécuté sous la conduite de scientifiques locaux avec le soutien et les conseils de consultants expatriés. Toutes les parties prenantes considèrent qu'elles sont (pour les DT en cours) ou ont été (pour les DT terminées) suffisamment impliquées.	-Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire est établi pour permettre l'accès aux meilleures informations intersectorielles recueillies auprès de toutes les sources appropriées. Ses ressources budgétaires sont suffisantes et il se réunit régulièrement. - Le processus de DT introduit les recommandations et les informations émanant des parties prenantes et leur fournit des informations en retour (feed-back).	-Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options réalistes destinées à les aborder tout en permettant de faire une distinction entre les contributions intérieures et les contributions transfrontières au regard du problème
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 100 pourcent mais plus de 80 pourcent des gouvernements participant ont accepté les résultats des DT - pour les processus de DT continus pour lesquels moins de 100 pourcent mais plus de 80 pourcent des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour les activités nationales.	- Le processus de DT était exécuté sous la conduite de consultants expatriés avec l'implication systématique des parties prenantes et scientifiques locaux. Toutes les principales parties prenantes exceptées quelques-unes considèrent qu'elles ont été (pour les DT terminées) suffisamment impliquées.	-Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire pour permettre l'accès aux informations intersectorielles a été établi mais ses ressources budgétaires sont insuffisantes et ses réunions sont sporadiques. - Le processus de DT introduit certaines des recommandations et les informations émanant des parties prenantes mais ne leur fournit pas des informations en retour (feed-back)	- Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options réalistes destinées à les aborder - Le DT ne fait pas de distinction entre les contributions intérieures et les contributions transfrontières au regard du problème.
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 80 pourcent mais plus de 50 pourcent des gouvernements participant ont accepté les résultats des DT. - pour les processus de DT continus pour lesquels moins de 80 pourcent mais plus de 50 pourcent des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour leurs activités.	- Le processus de DT était/est dirigé de manière énergique par des consultants expatriés avec des apports occasionnels de la part des parties prenantes et scientifiques locaux. Une grande partie des principales parties prenantes juge qu'elle n'a pas été impliquée comme elle aurait dû.	- Un comité interministériel ou autre mécanisme similaire pour permettre l'accès aux informations intersectorielles a été établi mais ses ressources budgétaires sont largement insuffisantes et il ne se réunit que très rarement. - Le processus de DT n'introduit aucune recommandation et n'a pas recours au feed-back.	- Le DT aborde les causes de la détérioration de l'environnement transfrontière par les communautés, spécifie les secteurs, les sources socio-économiques, les locations et identifie une série d'options destinées à les aborder.
- Pour les DT conclus, le processus de DT témoigne que moins de 50 pourcent des gouvernements participant ont accepté les résultats des DT. - Pour les processus de DT continus pour lesquels 50 pourcent ou plus des gouvernements participant ont fourni les ressources nécessaires pour les activités nationales.	Le processus de DT était/est dirigé principalement par des consultants expatriés avec très peu d'apports de la part des scientifiques et des parties prenantes indiquées. La majorité des parties prenantes juge qu'elle n'a pas été impliquée comme elle aurait dû.	- Aucun comité interministériel ou autre mécanisme similaire n'est établi pour permettre l'accès aux informations intersectorielles.	- Le DT n'aborde pas les causes premières de la détérioration de l'environnement transfront par les communautés.

**Tableau 12: Indicateurs d'échelle des résultats du processus pour les mesures institutionnelles conjointes (MIC)**

<b>Implication du gouvernement</b>	<b>Participation des parties prenantes</b>	<b>Informations fiables</b>	<b>Résultats du Processus</b>
<b>Jusqu'à quel point le gouvernement soutient-il les MIC?</b>	<b>Jusqu'à quel point le processus intègre-t-il les parties prenantes?</b>	<b>Le processus a-t-il été établi pour permettre l'accès à des informations fiables et dans quelle mesure?</b>	<b>Crédibilité et influence parmi les gouvernements membres</b>
-Tous les gouvernements membres: -Affectent du personnel aux MIC. - Assignent des fonctionnaires de haut niveau aux MIC. - Ont des postes dans leur rubrique budgétaire pour le soutien financier aux MIC.	- Un groupe consultatif ou autre mécanisme similaire est mis en place pour permettre l'accès aux informations recueillies auprès de toutes les sources appropriées (y compris les scientifiques locaux). -Les parties prenantes sont suffisamment représentées dans le mécanisme. -Se réunit régulièrement.	-Les MIC incorporent systématiquement les informations fournies par les diverses parties prenantes dans leurs activités et a des mécanismes qui fonctionnent correctement et fournissent des informations en retour (feed-back) aux parties prenantes intéressées.	-Les MIC exercent une influence constante sur les politiques ou actions des Etats membres.
Moins de 100 pourcent mais plus de 80 pourcent des gouvernements membres: - N'affectent pas de personnel aux MIC. - N'assignent pas de fonctionnaires de haut niveau aux MIC. - N'ont pas de postes dans leur rubrique budgétaire pour le soutien financier aux MIC.	- Un groupe consultatif ou autre mécanisme similaire a été établi mais son mandat n'est pas clair. -La plupart des parties prenantes appropriées sont représentées au niveau du mécanisme - Ne se réunit pas régulièrement.	-Les MIC incorporent certaines informations fournies par les diverses parties prenantes dans leurs activités mais fournissent très peu ou aucune information en retour (feed-back) et n'ont mis aucun mécanisme en place qui permette de fournir des informations en retour (feed-back) aux parties prenantes .	-Pour les MIC qui ont démontré une certaine crédibilité et qui influencent fermement les politiques et actions de moins de 100 pourcent mais de plus de 80 pourcent des gouvernements membres.
Moins de 80 pour cent mais plus de 50 pourcent des gouvernements: - N'affectent pas de personnel aux MIC. - N'assignent pas de fonctionnaires de haut niveau aux MIC. - N'ont pas de postes dans leur rubrique budgétaire pour le soutien financier aux MIC.	- Groupe consultatif ou autre mécanisme similaire établi mais se réunit rarement. -Les principales parties prenantes ne sont pas représentées au niveau du mécanisme.	-Les MIC incorporent sporadiquement des recommandations provenant des parties prenantes autres que les représentants formels des gouvernements dans leurs activités et fournissent très peu d'informations en retour (feed-back) aux autres parties prenantes.	- Pour les MIC qui ont recueilli une certaine crédibilité chez moins de 80 pourcent mais de plus de 50 pourcent des gouvernements membres capable d'influencer les politiques.
Plus de 50 pour cent des gouvernements membres: - N'affectent pas de personnel aux MIC. - N'assignent pas de fonctionnaires de haut niveau aux MIC. - N'ont pas de postes dans leur rubrique budgétaire pour le soutien financier aux MIC.	- Aucun groupe consultatif ou autre mécanisme similaire n'est mis en place pour permettre l'accès aux meilleures informations disponibles.	- Les MIC n'incorporent aucune recommandation provenant des parties prenantes autres que les représentants formels des gouvernements dans leurs activités de MIC.	- Pour les MIC qui ont recueilli une certaine crédibilité chez moins de 50 pourcent des gouvernements membres, capable d'influencer les politiques.

**Tableau 13: Indicateurs de résultats des processus pour les comités interministériels (CI)**

<b>Implication du gouvernement</b>	<b>Participation des parties prenantes</b>	<b>Informations fiables</b>	<b>Résultats du Processus</b>
<b>Jusqu'à quel point les ministères impliqués ont-ils fourni un soutien politique au processus?</b>	<b>Jusqu'à quel point le processus intègre-t-il les parties prenantes?</b>	<b>Les mécanismes ont-ils été établis pour permettre d'avoir accès aux meilleures informations disponibles et aux analyses et dans quelle mesure?</b>	<b>Spécificité des engagements en matière de réforme de la politique/réglementation et autres actions comprises dans le PAS</b>
Dans tous les pays participant, les ministères appropriés soutiennent le processus en: - Affectant du personnel. - Assignant des fonctionnaires de haut niveau. - Collaborant dans la mise en exécution d'un plan.	- Un groupe consultatif ou autre mécanisme similaire est mis en place pour permettre l'accès aux meilleures informations disponibles recueillies auprès de toutes les sources appropriées (y compris les scientifiques locaux). -Les parties prenantes sont suffisamment représentées dans le mécanisme. -Se réunit régulièrement.	- Les CI incorporent systématiquement les informations fournies par les diverses parties prenantes dans leurs activités et ont des mécanismes qui fonctionnent correctement et fournissent des informations en retour (feed-back) aux parties prenantes intéressées.	- Le CI a joué un rôle décisif dans la mise en exécution en temps utile de la plupart des objectifs acceptés d'un commun accord pour aborder les causes premières identifiées dans le PAS ou plan d'action.
Jusqu'à 80 pourcent des ministères appropriés des pays participant: - Affectent du personnel. - Assignent des fonctionnaires de haut niveau. - Collaborent de manière satisfaisante à la mise en exécution du plan.	- Un groupe consultatif ou autre mécanisme similaire a été établi mais son mandat n'est pas clair. -La plupart des parties prenantes appropriées sont représentées au niveau du mécanisme. - Ne se réunit pas régulièrement.	- Les CI incorporent certaines informations fournies par les diverses parties prenantes dans leurs activités mais fournissent très peu ou aucune information en retour (feed-back) et n'ont mis aucun mécanisme en place qui permette de fournir feed-back aux parties prenantes.	-Les résultats attendus n'ont pas encore été complètement achevés et le processus respecte les temps. Le CI collabore bien avec les divers ministères en adoptant les objectifs et les plans de mise en exécution pour la plupart des actions identifiées dans le PAS.
Jusqu'à 50 pourcent des ministères appropriés des pays participant: - Affectent du personnel. - Assignent des fonctionnaires de haut niveau. - Collaborent de manière satisfaisante à la mise en exécution du plan.	- Un groupe consultatif ou autre mécanisme similaire a été établi mais se réunit rarement. -Les principales parties prenantes ne sont pas représentées au niveau du mécanisme. Se réunit rarement.	-Les CI incorporent sporadiquement des recommandations provenant des parties prenantes autres que les représentants formels des gouvernements dans leurs activités et fournissent très peu d'informations en retour (feed-back) aux autres parties prenantes.	Le CI adopte les engagements relatifs aux actions prioritaires identifiées dans le PAS mais les résultats attendus sont considérablement en retard ou aucun objectif ou plan de mise en exécution n'est spécifié
Moins de 50 pourcent des ministères appropriés des pays participant: - Affectent du personnel. - Assignent des fonctionnaires de haut niveau. - Collaborent de manière satisfaisante à la mise en exécution du plan.	- Aucun groupe consultatif ou autre mécanisme similaire n'a été mis en place pour permettre l'accès aux meilleures informations disponibles.	- Les CI n'incorporent aucune recommandation provenant des parties prenantes autres que les représentants formels des gouvernements dans leurs activités de CI.	-Le CI n'a pas contribué de manière claire et précise au processus pas plus qu'il n'a pris d'engagements spécifiques ou adopté d'objectifs ou de limites de temps vis-à-vis des actions prioritaires identifiées dans le PAS.

**Tableau 14: Indicateurs de mobilisation des ressources**  
(Du moins au plus efficace)

Financement approuvé pour un certain nombre d'investissements nécessaires (<25%)	Financement approuvé pour moins de la moitié des investissements nécessaires (<50%)	Financement approuvé pour la plupart des investissements nécessaires (>75%)	Financement approuvé pour tous les investissements nécessaires (100%)
--	---	---	---

**Tableau 15: Indicateurs de Résultats du processus pour les activités pilotes**

Stratégie de réplication	Critères pour la réussite	Suivi et évaluation
<b>Degré de réussite de la stratégie de réplication</b>	<b>Convenance et mesurage des critères pour une démonstration réussie</b>	<b>Efficacité des mesures de suivi et d'évaluation du succès obtenu</b>
La stratégie de réplication est en place et suscite un fort intérêt de la part des parties prenantes. Le procédé de réplication ou duplication, d'importance non négligeable, est actuellement appliqué.	Les critères de réussite conviennent et sont mesurables	Un plan pour les résultats du suivi et du degré de réussite de l'évaluation et le processus de réplication ont été mis en œuvre et des données ont été collectées et analysées.
La stratégie de réplication ou plan est en place et suscite l'intérêt des parties prenantes mais la réplication proprement dite, même réduite à son minimum, n'a pas encore eu lieu.	Les critères de réussite conviennent mais ne sont pas mesurables.	Un plan pour les résultats du suivi et du degré de réussite de l'évaluation et le processus de réplication sont sur le point d'être mis en œuvre, des données ont été collectées mais il n'y a pas trace d'analyses ou de rapports à ce sujet..
La stratégie de réplication a été développée et adoptée mais la réplication ne suscite aucun intérêt de la part des parties prenantes.	Les critères de réussite ne sont ni convenables ni mesurables.	Un plan pour les résultats du suivi et du degré de réussite de l'évaluation a été ébauché mais n'est sa mise en exécution n'est pas encore envisagée.
Aucune stratégie ou plan n'a été développé(e) pour encourager la réplication pas plus que des actions significatives pour adopter un plan ou une stratégie.	Aucun critère pour démontrer la réussite n'a été adopté.	Aucune ébauche de plan pour les résultats du suivi et du degré de réussite de l'évaluation n'a encore vu le jour.

**Tableau 16: Indicateurs de suivi et de notification de la réduction du stress**  
(selon un ordre ascendant d'intérêt)

Aucun plan du suivi de la réduction du stress n'a été mis en place.	Mise en place d'un plan de suivi pour la réduction du stress. Les responsabilités en matière de collecte des données sont clairement définies et le personnel aussi bien que les ressources budgétaires sont assurés.	Le système de suivi est en place. Un plan de suivi pour la réduction du stress est en cours de réalisation mais aucune donnée n'a été communiquée.	Le plan de suivi collecte systématiquement et communique les données s'intégrant dans la base de données. Les données ont été documentées et analysées.
---	---	--	---

**Tableau 17: Indicateurs relatifs à la réalisation des objectifs de réduction du stress**

Les progrès en vue de l'accomplissement des objectifs de réduction du stress ont considérablement pris du retard par rapport aux buts ou ne sont pas bien documentés.	Les progrès en vue de l'accomplissement des objectifs de réduction du stress sont bien documentés et conformes aux prévisions.	Le Projet a accompli ou est sur le point d'accomplir et a documenté les objectifs prévus de réduction du stress.	Le Projet a documenté les améliorations en matière de réduction du stress bien au-delà des objectifs.
---	--	--	---

**Tableau 18: Indicateurs de suivi et de notification des changements de l'état de l'environnement**  
(selon un ordre ascendant d'intérêt)

Aucun plan de suivi n'a été mis en place ou le personnel et les ressources budgétaires font défaut.	Mise en place d'un plan de suivi avec suffisamment de personnel et de ressources budgétaires mais on attend toujours la suite.	Le plan de suivi est en cours de réalisation mais aucune donnée n'a été communiquée.	Le plan de suivi collecte systématiquement et communique, documente et analyse les données relatives à la base de données.
---	--	--	--

**Tableau 19: Indicateurs des résultats des évaluations scientifiques**

Accessibilité des résultats aux parties prenantes pertinentes	Utilité des résultats pour les politiques et les questions de programmation appropriées	Qualité de l'évaluation des résultats	Rigueur des méthodes utilisées
Tous ou presque tous les preneurs de décisions n'ignorent pas et comprennent parfaitement les principaux travaux de recherche de l'exercice d'évaluation.	Une évaluation a été citée ou utilisée extensivement lors des discussions et prises de décisions.	L'évaluation a exécuté une analyse détaillée qui prend en considération tous les facteurs et questions critiques et a présenté des preuves évidentes convaincantes.	L'évaluation est scientifiquement fiable et s'inspire des concepts et méthodes de la représentation de l'art.
La plupart des preneurs de décisions n'ignorent pas et comprennent les résultats principaux des travaux de recherche de l'exercice d'évaluation.	Une évaluation a été citée et utilisée dans plusieurs cas lors des discussions et prises de décisions.	L'évaluation a exécuté une analyse détaillée qui renferme des preuves évidentes mais tous les facteurs et questions critiques ne sont pas pris en compte.	Les concepts et connaissances ainsi que la rigueur dans son ensemble sont une représentation de l'art. La rigueur des méthodes utilisées est discutable.
Un certain nombre de preneurs de décisions ignorent ou ne comprennent pas clairement les principaux résultats des travaux de recherche de l'exercice d'évaluation.	L'évaluation a rarement été citée ou utilisée lors des discussions et prises de décisions et lorsqu'elle l'a été ce n'est que très légèrement.	L'évaluation ne représente pas une analyse détaillée ou ne tient pas compte de certains facteurs et questions critiques ou encore présente des lacunes au niveau des preuves évidentes .	Les concepts et connaissances ne sont pas une représentation de l'art. La rigueur des méthodes utilisées est discutable.
La plupart des preneurs de décisions ignorent ou ne comprennent pas les principaux résultats des travaux de recherche de l'exercice d'évaluation.	L'évaluation n'a pas été citée ou utilisée du tout lors des discussions et prises de décisions.	L'évaluation présente de sérieuses lacunes ou ne tient pas compte de certains facteurs et questions critiques ou encore l'évidence n'est pas étayée et n'est pas convaincante.	L'évaluation en fait ne considère pas les concepts et connaissances comme une représentation de l'art.

## **Annexe E: Types de projets nationaux que devra soutenir le Partenariat stratégique**

L'Atelier est convenu que les projets nationaux que devra soutenir le Partenariat stratégique aborderont les points suivants:

- Une stratégie à long terme pour le secteur des pêches
- Une meilleure gouvernance du secteur des pêches
- Un cadre juridique et administratif et les ressources humaines rattachées efficaces, renforcement de la capacité
- Renforcement de la capacité à négocier des accords de pêche équitables
- Mesures pour permettre une meilleure valeur ajoutée intérieure pour les produits des pêches
- Mesures de cogestion
- Renforcement de la capacité des pêcheurs et des travailleurs employés dans la filière du poisson à participer à des plans de cogestion
- Gestion des pêches basée sur des droits
- Mesures concernant la mise en vigueur des opérations de suivi, contrôle et surveillance ainsi que des lois en matière de pêche
- Là où il existe une surcapacité, mesures pour réduire la capacité et les efforts de pêche
- Réseaux efficaces d'aires marines protégées capables d'assurer des bénéfices aux communautés rurales
- Faciliter la préservation de l'écologie dans les zones d'un grand intérêt pour les pêches
- Encourager les sources de revenu alternatives
- Renforcement des capacités de recherche et de gestion dans le domaine des pêches
- Evaluation des ressources halieutiques
- Mise en valeur des pratiques et capacités en matière de communication
- Renforcement des administrations des pêches
- Mise en valeur de la capacité des organisations de la société civile
- Préservation des espèces menacées
- Réduction des captures accidentelles
- Assistance pour produire une meilleure qualité et favoriser les exportations
- Intégration des pêches dans les stratégies de réduction de la pauvreté
- Mise en valeur de la viabilité financière du secteur des pêches
- Minimiser les impacts défavorables des autres secteurs sur le secteur des pêches
- Encourager la gestion intégrée
- Mesures de développement des pêches dans les pays où les ressources sont sous-exploitées
- Réduction des pertes après capture
- Amélioration de la sécurité en mer
- Préservation de l'environnement marin

## Annexe F : Critères d'éligibilité pour les documents exposant l'idée de projet

Applicabilité	Critère
<b>A. Critères fondés sur les principes opérationnels du Partenariat</b>	A.1 Les stratégies du secteur des pêches contribuent au développement national et à la lutte contre la pauvreté (voir également B. 5)
	A.2 Renforce la coopération régionale
	A.3 Traite les questions des moyens d'existence à long terme et de la parité hommes-femmes au sein des communautés côtières
	A.4 Contribue au renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles
	A.5 Prend en considération la surexploitation des pêches
	A.6 Assure la conservation des habitats essentiels et des espèces menacées
	A.7 Ouvre des perspectives commerciales durables
	A.8 Encourage des structures de gestion transparentes et propices à la collaboration
	A.9 Garantit la sécurité alimentaire
	A.10 S'intègre dans le cadre des instruments internationaux et régionaux pertinents
<b>B. Critères transversaux</b>	B.1 Description claire des buts, objectifs et résultats escomptés du projet
	B.2 Capacité à créer un effet de levier sur l'assistance au développement
	B.3 Capacité de réalisation sur place et/ou mise en œuvre
	B.4 Potentiel de répliation
	B.5 Conforme aux accords, plans et politiques à l'échelon national
	B.6 Contient des éléments de suivi-évaluation et d'établissement de rapport adéquats
	B.7 Accès et transfert de technologie
	B.8 Avantages du projet démontrables en matière de durabilité
	B.9 Elaboration de mécanismes de mise en œuvre innovants
	B.10. Désignation des parties prenantes et description de leur engagement dans la conception et la réalisation
	B.11 Intégration de la dimension sociale, surtout la pauvreté
	B.12 Plan de financement (incluant les coûts initiaux, les instruments, etc.)
	B.13 Solution économique et efficace aux problèmes traités
<b>C. Eaux internationales (P08)</b>	C.1 Répond à une menace transfrontière
	C.2 Gravité reconnue de la menace
	C.3 Menace potentiellement irréversible
<b>D. Biodiversité (P02)</b>	D.1 Répond à une priorité nationale et aux obligations de la CDB
	D.2 Améliore la gestion de l'écosystème national
	D.3 Encourage l'exploitation durable de la diversité biologique
	D.4 Conservation et exploitation durables des espèces endémiques